

## Mesure des incidences de la réduction et de la Réforme de la DGF sur la situation financière des Communes et EPCI d'outre-mer

*7 juin 2016*

4 rue Galilée • 75782 PARIS Cedex 16

Tél. : 01 43 06 08 10 • Web : [www.cabinetmichelklopfer.fr](http://www.cabinetmichelklopfer.fr) • Mail : [cmk@cabinetmichelklopfer.fr](mailto:cmk@cabinetmichelklopfer.fr)

# Présentation du Cabinet Michel KLOPFER

*Le présent document a été réalisé par le Cabinet Michel KLOPFER (CMK), société indépendante de tout groupe industriel, commercial ou financier, comme de toute attache partisane, et dont l'intégralité du capital appartient, de par ses statuts, à ses consultants et salariés (aucun actionnaire extérieur).*

*Spécialisé dans la gestion financière des collectivités locales, le Cabinet compte à ce jour plus de 800 références, parmi lesquelles 34 des 41 villes de plus de 100.000 habitants, 87 des 100 conseils départementaux, 24 des 27 anciens conseils régionaux, 110 des 226 communautés d'agglomération et 18 des 20 communautés urbaines et métropole.*

*Ses consultants sont également formateurs auprès de nombreux organismes, dont la Cour des comptes, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Équipement, ainsi que la plupart des associations d'élus (ADF, ARF et AdCF) et sept Chambres régionales des comptes.*

*Ils sont auteurs de « Gestion financière des collectivités locales », ouvrage publié aux Editions du Moniteur en 2015 (7e édition) ainsi que d'articles dans différentes publications, dont « Les Notes bleues de Bercy », « La Revue du Trésor », « Le Monde », etc. CMK participe également à la rédaction du « Jurisclasseur collectivités locales », du « Guide Lamy Collectivités locales » et du « Mémento-Guide du financement des collectivités locales ».*



Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

## PREMIERE PARTIE : POINT DE SITUATION FINANCIERE 2014

- Communes
- Intercommunalités

## DEUXIEME PARTIE : HYPOTHESES RETENUES POUR LES PROJECTIONS

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement et dette

## TROISIEME PARTIE : RESULTATS SANS ET AVEC PRISE EN COMPTE DE LA REFORME DGF

- Résultats des projections sans réforme DGF
- Résultats des projections avec réforme DGF



# Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

La présente étude vise à **mesurer l'impact que pourraient avoir la réduction et la réforme des dotations DGF sur la situation financière des communes et EPCI d'outre-mer**. Elle s'appuie sur les derniers comptes administratifs connus (2014), sur les projections de DGF réalisées en mars 2016 par CMK, et plus globalement sur une projection des comptes des collectivités concernées sur la période 2015-2020 (budgets principaux uniquement).

Les deux paragraphes qui suivent présentent : d'une part la méthodologie applicable pour l'analyse financière des collectivités locales, et d'autre part la démarche retenue pour la construction de ce rapport.

## ▪ METHODOLOGIE D'ANALYSE FINANCIERE

Les projections réalisées *infra* sont analysées sur la base de deux séries d'indicateurs :

- des **indicateurs financiers** : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement, qui s'appuient tous deux sur le concept central d'épargne brute ;
- et des **indicateurs budgétaires**, qui doivent permettre d'identifier les risques de déséquilibre à plus ou moins court terme (impossibilité pour les collectivités concernées de respecter les règles légales en matière d'équilibre du budget).

Les développements présentés pages suivantes précisent le contenu et la signification de ces indicateurs.



# Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

## (i) Indicateurs financiers

### ➤ L'épargne brute

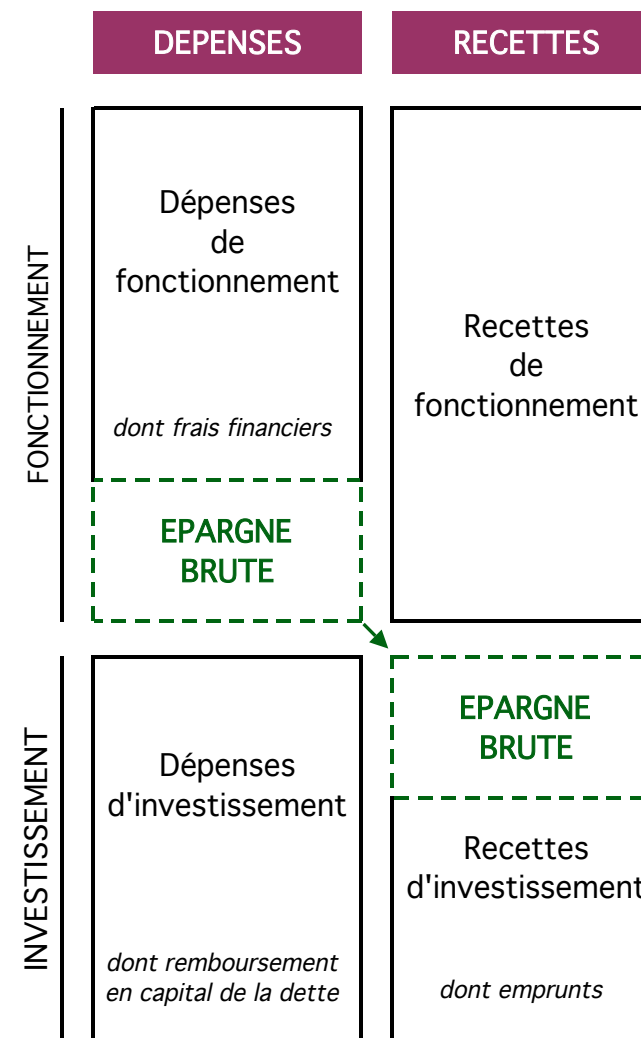
Solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- et de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir (avec un effet de levier de 1 à 10).

*Cet effet de levier s'explique comme suit :*

- 1 d'épargne brute représente : soit une marge de manœuvre potentielle de 1 en fonctionnement, soit une ressource de 1 directement mobilisable en section d'investissement ;
- cette ressource de 1 permet de gager (à condition qu'elle soit récurrente) une annuité d'emprunt du même montant ;
- elle permet donc de contracter un emprunt de 10 (au taux d'intérêt de 5% sur 15 ans).

*Mais cet effet de levier joue dans les deux sens : 1 de perdu en fonctionnement représente 10 de moins de capacité à investir.*



# Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

## ➤ Le taux d'épargne brute

- Mode de calcul : ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (exprimé en %).
- Signification : part de ses recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement). Indicateur implicite de sa capacité à équilibrer son budget.
- Seuils retenus :
  - ✓ seuil minimal (empirique) : **7%** ;
  - ✓ zone d'alerte : **10%**.

## ➤ La capacité de désendettement

- Mode de calcul : ratio dette / épargne brute (exprimé en années).
- Signification : principal indicateur de solvabilité (capacité de la collectivité à rembourser sa dette).
- Seuils retenus :
  - ✓ seuil maximum : **15 ans**, soit la durée de vie moyenne résiduelle du patrimoine public local et des emprunts mobilisés pour le financer ;
  - ✓ zone d'alerte : **12 ans** (même si le premier seuil d'alerte peut être abaissé en fonction de la situation financière « de départ » de la collectivité).



# Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

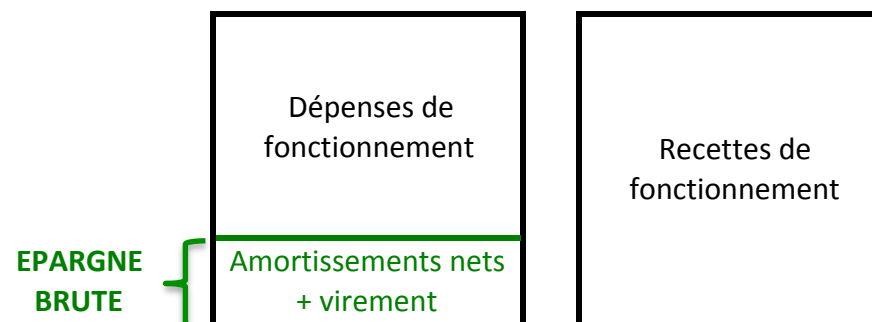
## (ii) Indicateurs budgétaires

Au moment du vote du budget, les collectivités doivent respecter deux règles d'équilibre :

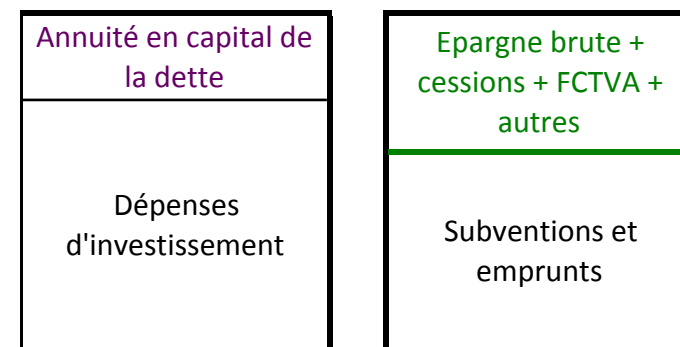
- **équilibre de la section de fonctionnement** : l'épargne brute doit couvrir la dotation aux amortissements, nette des reprises de subventions ;
- **équilibre des opérations financières** : le remboursement en capital de la dette doit être couvert par des ressources propres, c'est-à-dire par l'épargne brute, majorée des produits de cessions et des autres ressources propres (ressources non affectées telles que FCTVA, taxe d'aménagement, etc.).

*NB : ces règles d'équilibre sont applicables au moment du vote du budget, le compte administratif pouvant afficher dans certaines limites un déficit.*

### Equilibre de la section de fonctionnement



### Equilibre des opérations financières



# Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

## ▪ DEMARCHE GENERALE

Pour les développements qui suivent, la démarche est organisée de la manière suivante :

- le **point de départ de l'analyse est fixé en 2014, dernier exercice pour lequel les comptes administratifs sont disponibles**. Un état des lieux instantané est réalisé sur cet exercice, afin de bien identifier la situation de départ des communes et intercommunalités d'outre-mer ;
- les comptes de chaque collectivité font ensuite l'objet d'une **projection sur la période 2015-2020, dans le cadre d'un scénario « de base »** qui est construit de la manière suivante :
  - application d'hypothèses uniformes par nature de recette ou de dépense, adaptés le cas échéant à l'échelle de tel ou tel DROM ou COM ;
  - taux de fiscalité supposés figés, mais intégration d'une première série d'efforts de gestion (afin de tenir compte de la tendance de ces dernières années : maîtrise accrue de la dépense) ;
  - et prise en compte des **projections de dotations DGF réalisées à droit constant**, c'est-à-dire sans mise en œuvre de la réforme prévue (initialement) pour 2017 ;
- dans un **deuxième temps, la projection est corrigée pour intégrer les effets de la réforme DGF**, ce qui permet de mesurer l'impact de cette dernière sur l'évolution de la situation financière des communes et EPCI.





## Introduction : méthode d'analyse et présentation de la démarche

=> Dans tous les cas, les résultats des projections sont appréciés au regard des deux séries d'indicateurs présentées ci-avant :

- indicateurs financiers, avec des seuils fixés à 7% sur le taux d'épargne brute et 15 ans sur la capacité de désendettement ;
- et indicateurs budgétaires : mesure du **risque de déficit** au sens légal du terme (risque apprécié de manière schématique, sur la base de réalisations prévisionnelles alors que les règles d'équilibre s'appliquent en réalité aux ouvertures budgétaires).

Par ailleurs il convient de préciser qu'un certain nombre de retraitements « standards » sont appliqués aux comptes administratifs, dont pour l'essentiel :

- le basculement en section d'investissement des produits de cessions ;
- et l'annulation en dépenses et en recettes des principaux prélèvements sur recettes (versements FPIC, versements FNGIR, attributions de compensations versées, etc.).

*NB : les comptes des circonscriptions de Wallis et Futuna n'étant pas disponibles, aucune simulation n'est réalisée pour ce territoire.*





**PARTIE I**

**POINT DE SITUATION FINANCIERE 2014**



# Partie 1 : point de situation 2014 / communes

## ▪ SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES

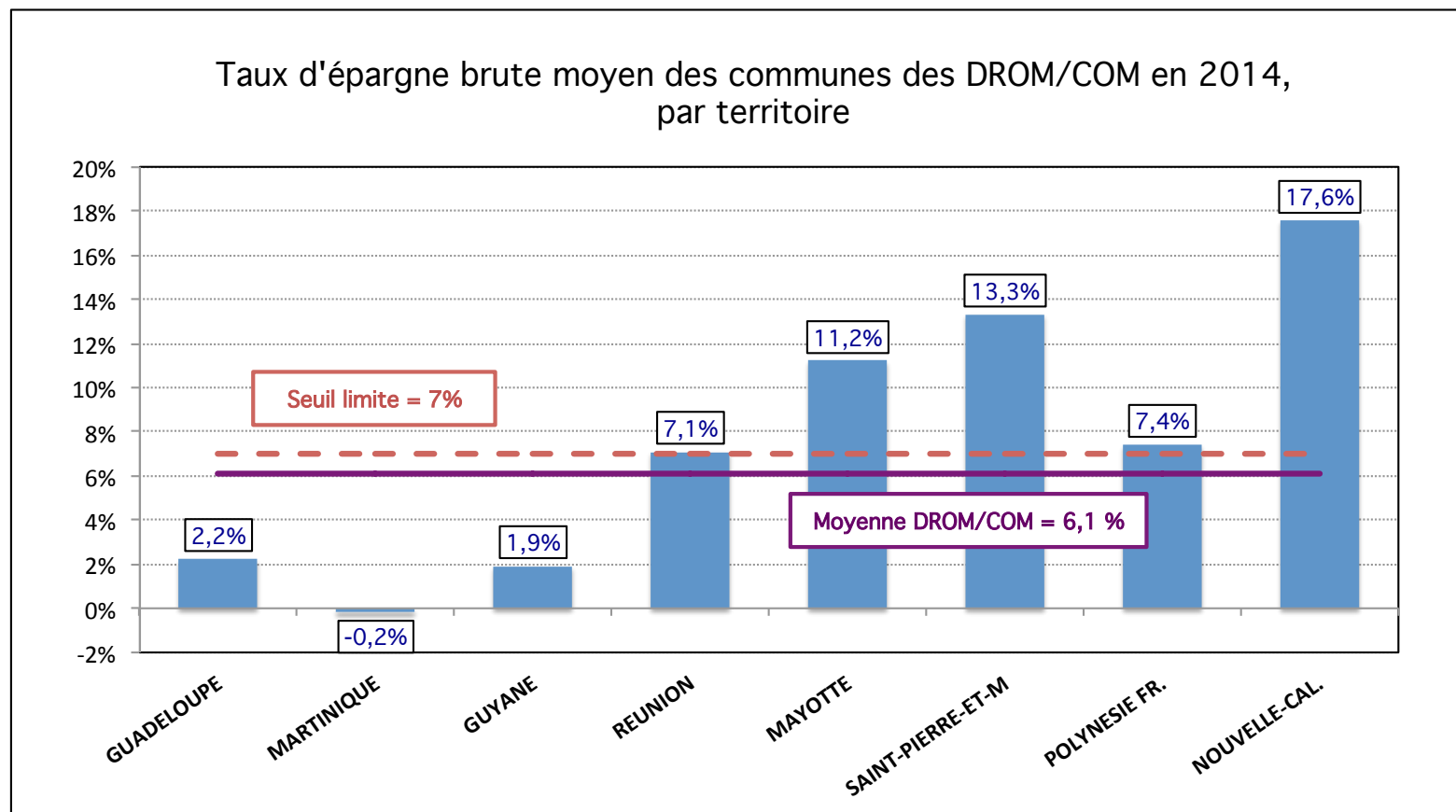
En 2014, les communes des DROM/COM présentent en moyenne une situation financière assez dégradée :

- le **taux d'épargne brute moyen s'établit à 6,1%**, alors que le seuil d'alerte est de 7%. Par comparaison, la moyenne des communes France entière se situe à 13,6% ;
- la **capacité de désendettement moyenne atteint 9,9 ans**. Elle se situe donc en dessous du seuil limite des 15 ans, mais nettement au dessus de la moyenne France entière qui s'établit elle à 5,9 années ;
- dans ces conditions, une **part importante des communes (41%) présente un risque de déséquilibre budgétaire** : au compte administratif 2014, l'épargne brute ne couvre pas la dotation aux amortissements (nette des reprises), et/ou les ressources propres sont inférieures au remboursement en capital de la dette.

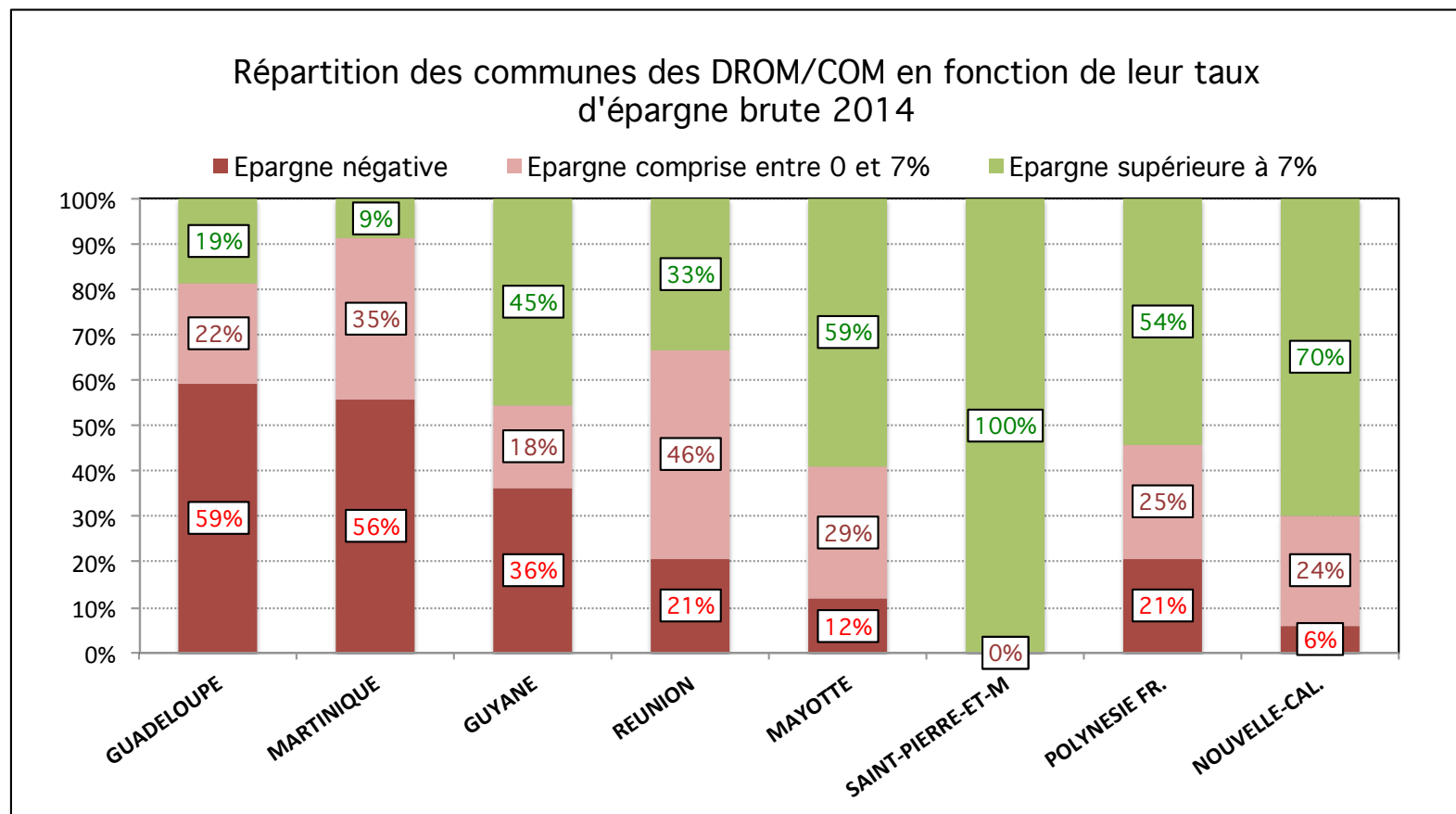
Cette situation moyenne **recouvre toutefois des disparités importantes d'un territoire à l'autre**. Notamment : les communes des DOM présentent en moyenne des situations financières plus dégradées que celles des COM ; et au sein des DOM les communes de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane affichent des situations financières particulièrement dégradées (tandis que les communes de la Réunion ont des indicateurs plus proches de la moyenne d'Outre-mer). Les graphiques pages suivantes illustrent les disparités observées en « instantané » en 2014.



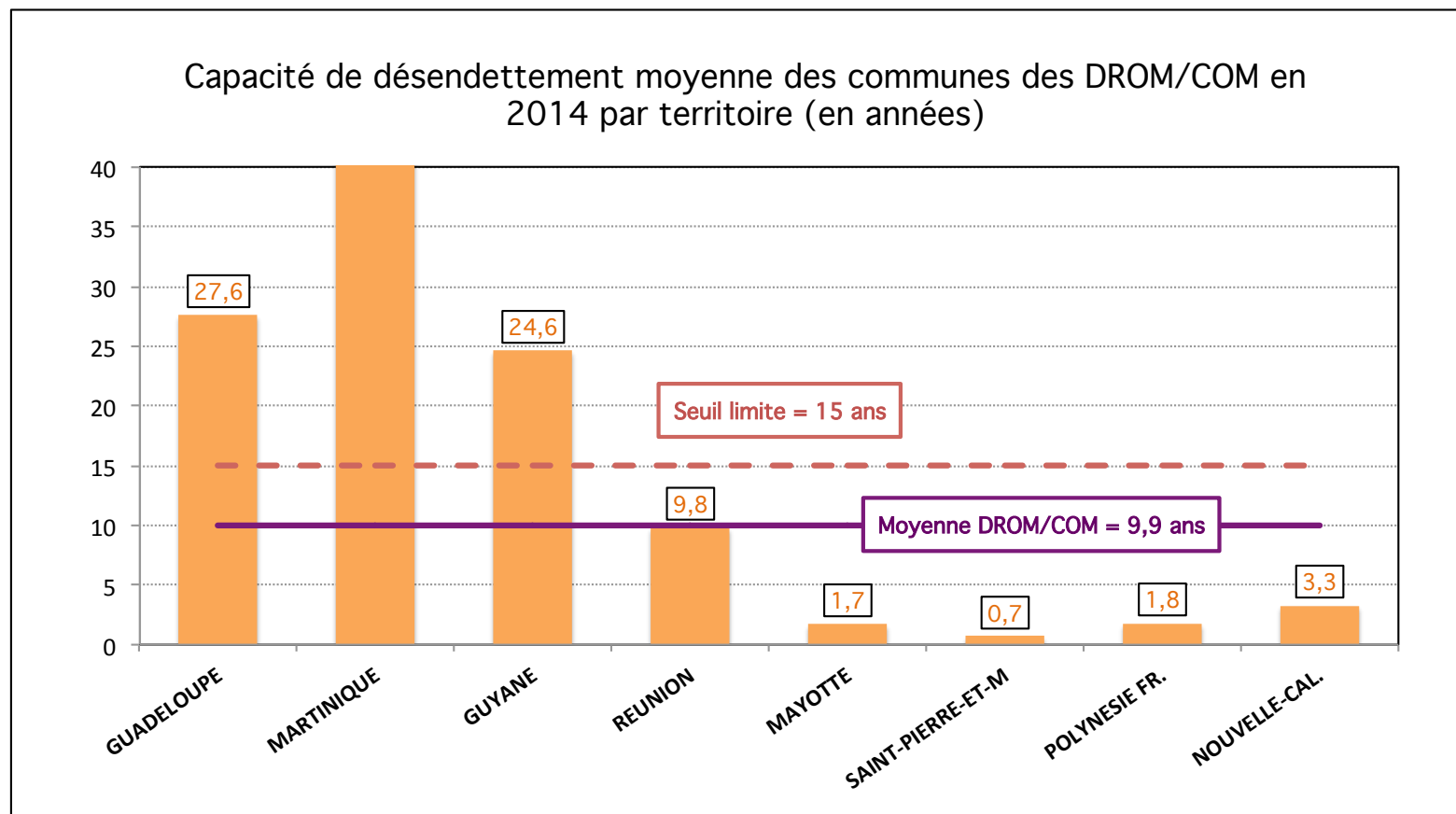
## Partie 1 : point de situation 2014 / communes



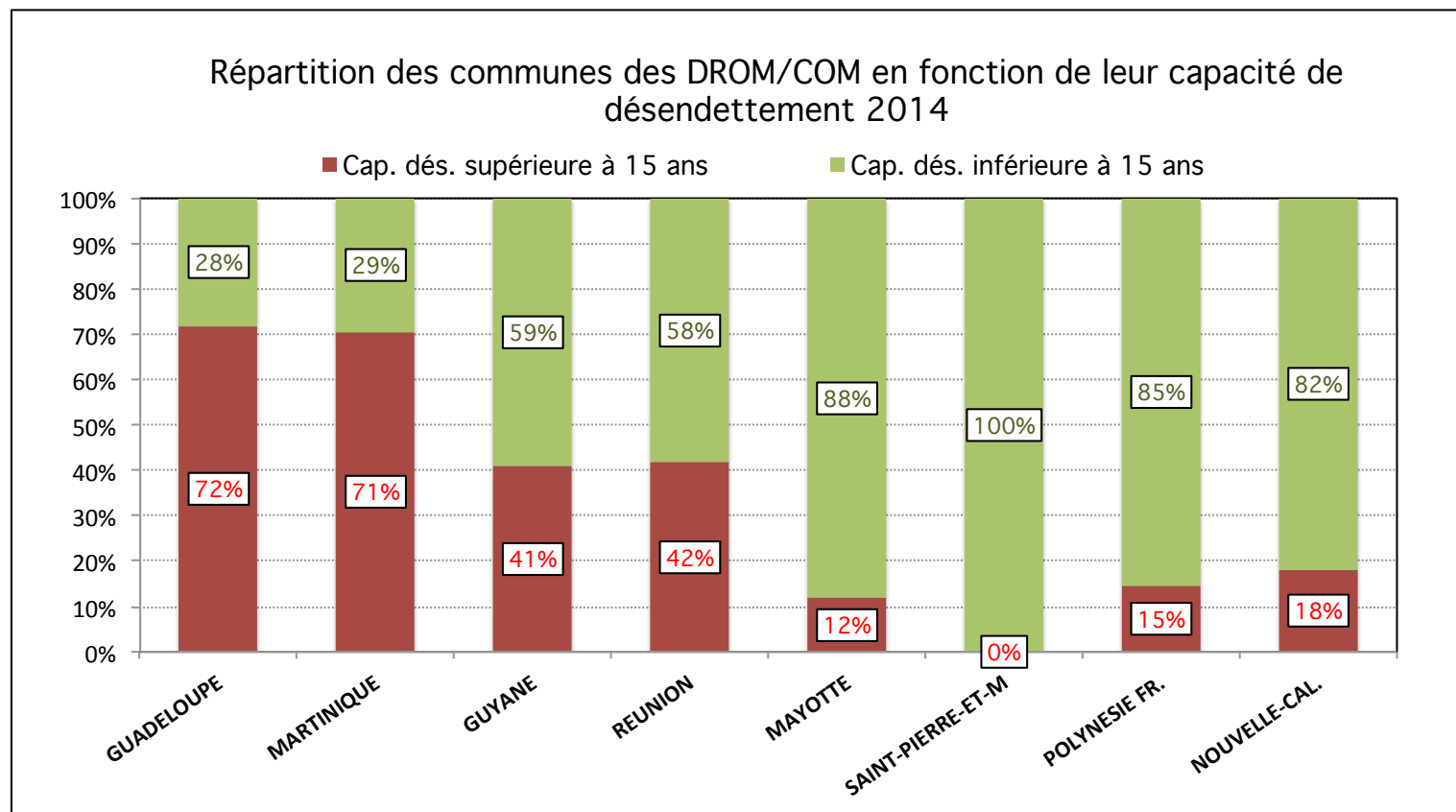
## Partie 1 : point de situation 2014 / communes



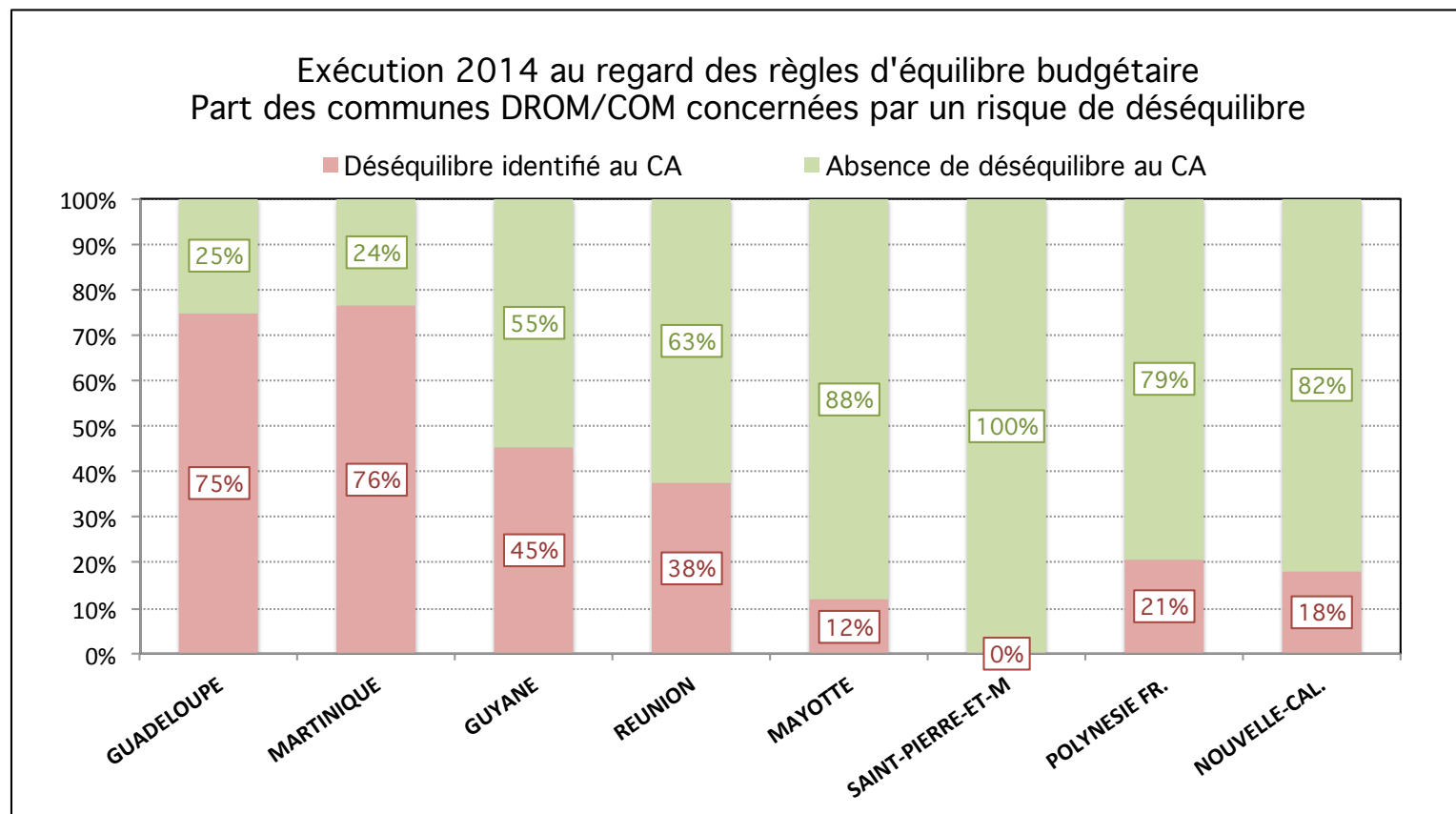
## Partie 1 : point de situation 2014 / communes



## Partie 1 : point de situation 2014 / communes



## Partie 1 : point de situation 2014 / communes





# Partie 1 : point de situation 2014 / EPCI

## ▪ SITUATION FINANCIERE DES EPCI

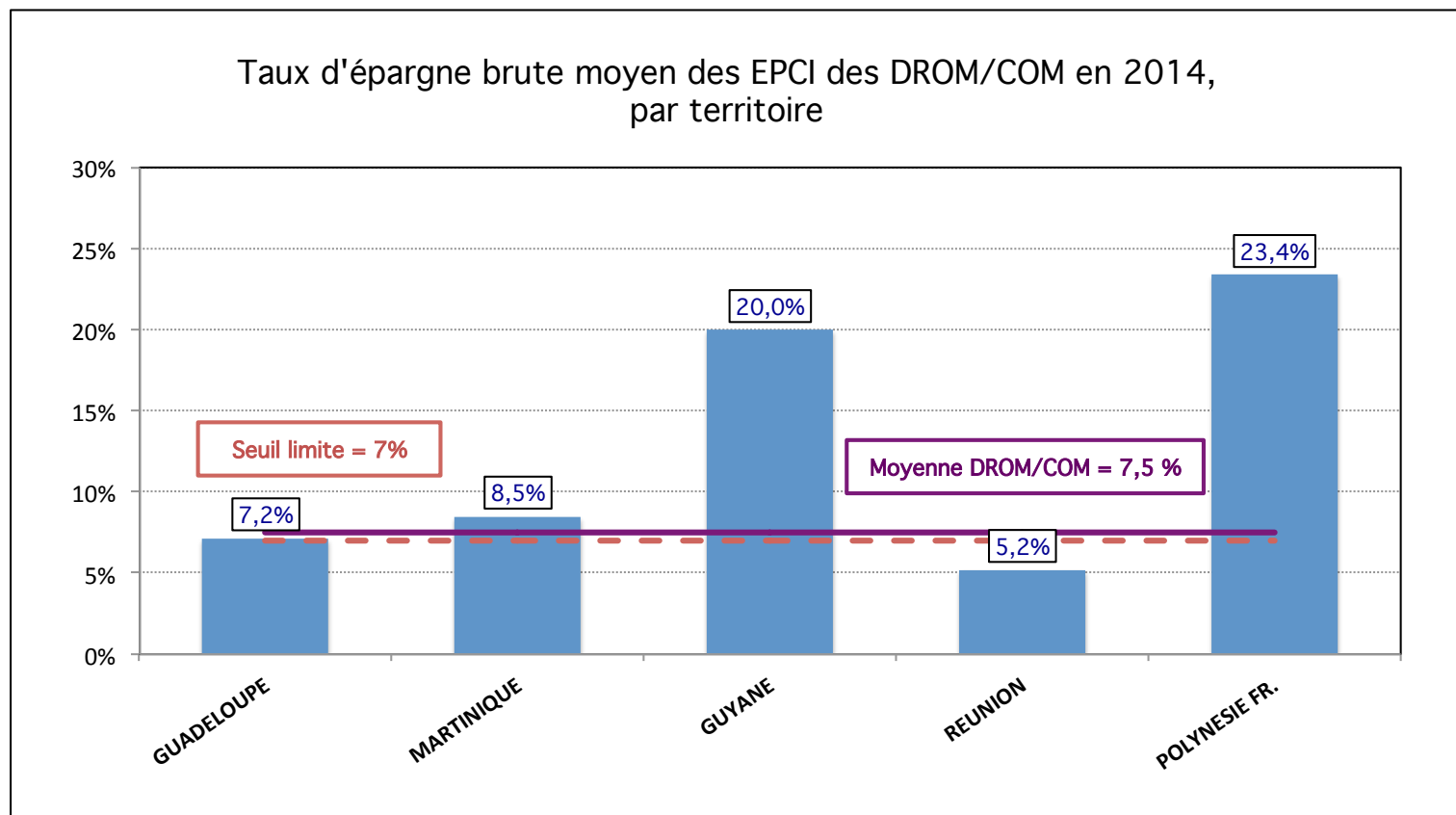
Les EPCI des DROM/COM présentent également en 2014 des indicateurs financiers moins favorables que les moyennes France entière, en raison essentiellement d'un autofinancement plus faible :

- le **taux d'épargne brute moyen s'établit à 7,5%**, soit juste au-dessus du seuil de 7%. Par comparaison, la moyenne des EPCI France entière se situe à 18% ;
- la **capacité de désendettement moyenne atteint 5,9 ans**. Elle est supérieure à la moyenne France entière (4,9 ans), mais se situe encore à bonne distance du seuil limite de 15 années ;
- en définitive, **8 EPCI (sur les 19 pris en compte dans l'analyse) présentent des risques de déséquilibre budgétaire** selon les comptes administratifs 2014 (non couverture de la dotation aux amortissements par de l'épargne, et/ou déséquilibre des opérations financières).

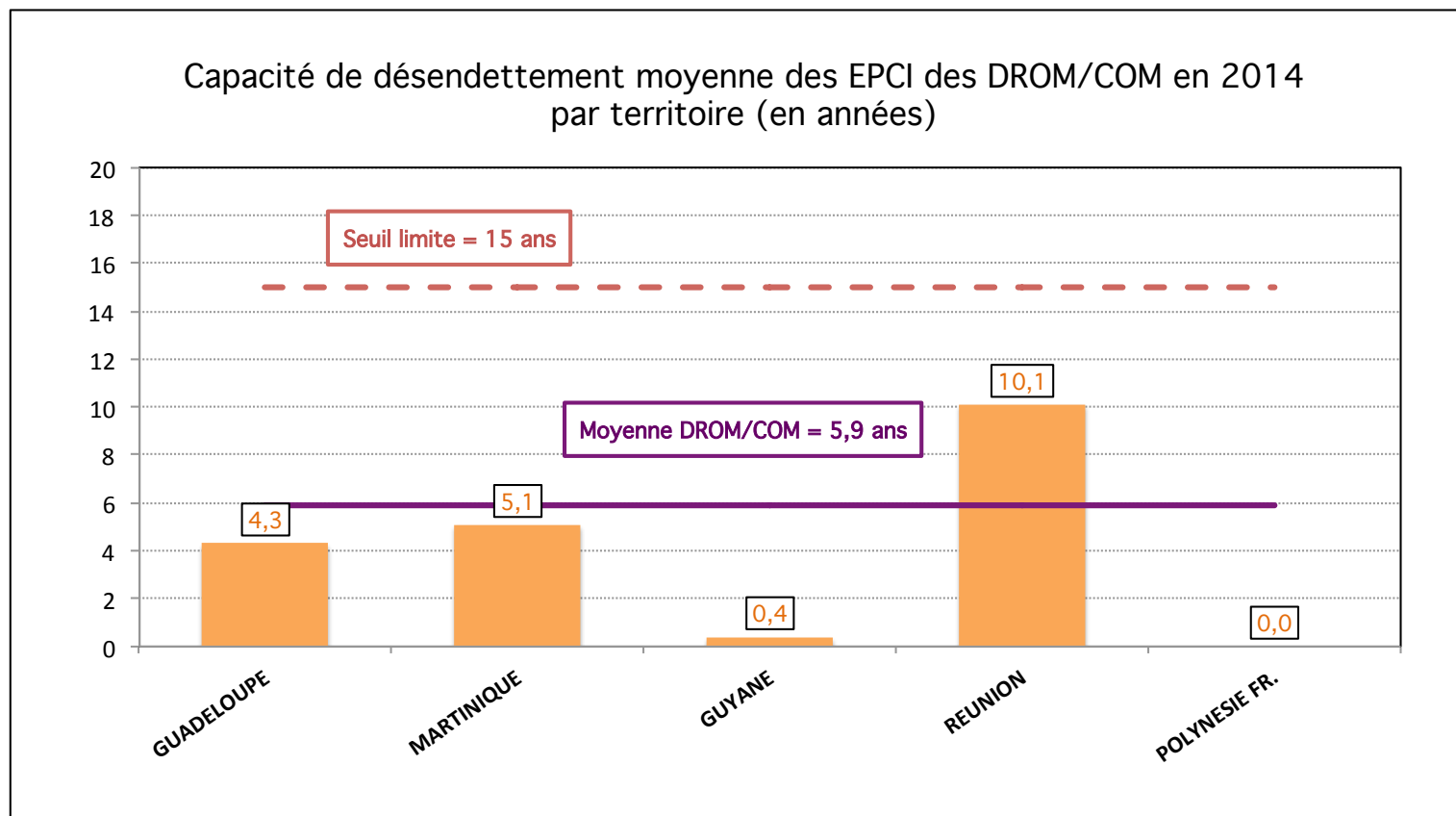
Comme pour les communes, cette situation moyenne **recouvre néanmoins des disparités importantes**. C'est le cas d'un territoire à l'autre (à l'exception de la CC des Savanes, les EPCI de Guyane présentent ainsi des niveaux d'autofinancement élevés), mais également au sein d'un même DROM ou COM (par exemple à la Réunion : la CA du Sud présente une épargne brute négative tandis que la CA CINOR affiche un taux d'épargne brute de 17,4%).



## Partie 1 : point de situation 2014 / EPCI



## Partie 1 : point de situation 2014 / EPCI



# Partie 1 : point de situation 2014 / EPCI

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

DOM-COM	Code SIREN	Nom EPCI	Pop. DGF 2015	Taux d'épargne brute	Capacité de désendettement	Risque de déséquilibre ?
GUADELOUPE	249710047	CC DE MARIE-GALANTE	12 196	5,5%	22,3	oui
GUADELOUPE	200044691	CA DU NORD GRANDE TERRE	60 980	25,7%	0,2	non
GUADELOUPE	200018653	CA CAP EXCELLENCE	107 292	-2,7%	0,0	oui
GUADELOUPE	249710070	CA DU SUD BASSE TERRE	86 298	3,6%	1,2	non
GUADELOUPE	249710062	CA NORD BASSE TERRE	82 601	9,3%	10,6	non
MARTINIQUE	200041788	CA DU PAYS NORD MARTINIQUE	109 450	7,3%	2,3	non
MARTINIQUE	249720061	CA DU CENTRE DE LA MARTINIQUE	166 113	10,2%	6,9	non
MARTINIQUE	249720053	CA ESPACE SUD MARTINIQUE	128 548	6,1%	1,5	non
GUYANE	249730037	CC DE L'OUEST GUYANAIS	81 972	36,2%	0,6	non
GUYANE	249730045	CA DU CENTRE LITTORAL	123 329	20,9%	0,2	non
GUYANE	249730052	CC DE L'EST GUYANAIS	6 906	36,7%	2,2	non
GUYANE	200027548	CC DES SAVANES	31 262	-21,2%	0,0	oui
REUNION	249740119	CA CINOR	202 578	17,4%	3,5	non
REUNION	249740101	CA TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	217 261	2,1%	33,1	oui
REUNION	249740085	CA DU SUD	127 181	-5,7%	-	oui
REUNION	249740093	CA CIREST	124 904	-4,3%	-	oui
REUNION	249740077	CIVIS	178 683	2,5%	19,1	oui
POLYNESIE FR.	200031243	CC DE HAVA'I	8 926	-7,9%	0,0	oui
POLYNESIE FR.	200027688	CC DES ILES MARQUISES	10 232	43,9%	0,0	non

*NB 1 : la CA de la Riviera du Levant (Guadeloupe) et la CC de Petit Terre (Mayotte), respectivement créées en 2014 et 2015, ne peuvent être intégrées à l'analyse faute de données « de départ » susceptibles d'être raisonnablement projetées.*

*NB 2 : les EPCI qui affichent un taux d'épargne négatif mais une capacité de désendettement à 0 sont des EPCI qui au 31/12/2014 ne portaient pas de dette (exemple : CA de Cap Excellence).*





## **PARTIE II**

# **HYPOTHESES DE PROJECTION**



## Partie 2 : hypothèses de projection

### ■ HYPOTHESES MACROECONOMIQUES

Elles sont assises sur les prévisions du **programme de stabilité pour la France** (période 2016-2019), et des données provisoires pour 2015 :

Pge stab. 2016-2019	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inflation	0,00%	0,10%	1,00%	1,40%	1,75%	1,75%
Croissance (en volume)	1,20%	1,50%	1,50%	1,75%	1,90%	1,90%

*NB : les prévisions 2019 sont reconduites pour 2020.*

A partir de ces éléments, des **projections différenciées** sont calculées pour chacun des DROM/COM :

- la croissance réelle anticipée est « corrigée » pour chaque territoire, en s'inspirant des écarts moyens constatés par le passé (2004/2014) entre : d'une part la croissance française dans son ensemble, et d'autre part l'évolution locale du PIB. Les corrections appliquées sont les suivantes : Guadeloupe +0,5%, Martinique +0%, Guyane +2,5%, Réunion +1,5%, Mayotte +5%, Polynésie française -1,0% et Nouvelle-Calédonie +1,5% ;
- quant aux projections d'inflation, elles sont reprises telle quelles pour l'ensemble des territoires (car sur le passé les évolutions observées sont en moyenne assez proches de celles concernant la France dans son ensemble).



## Partie 2 : hypothèses de projection

### ▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT / PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

#### ➤ Produits de fiscalité directe

- Revalorisation forfaitaire des bases en loi de finances : inflation prévisionnelle France entière telle que présentée ci-dessus (excepté pour 2015 et 2016 : respectivement +0,9% et +1%)
- Croissance physique des bases : +2% par an
- Taux d'imposition supposés constants

#### ➤ **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : indexation sur la croissance du PIB de territoire en valeur (croissance réelle + inflation) de l'exercice n-2, pour tenir compte du décalage de versement de cet impôt aux collectivités

#### ➤ **Octroi de mer** : indexation de la dotation globale garantie sur la croissance en valeur (PIB + inflation), telle qu'inscrite au programme de stabilité 2016-2019 (projection France entière)

#### ➤ **Produits fiscaux affectés à certaines compétences** (TEOM et versement transport) : +2,5%/an



## Partie 2 : hypothèses de projection

- **Reversements et produits de fiscalité spécifiques à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française :**
  - **Nouvelle-Calédonie :**
    - ✓ pour 2015 prise en compte des derniers éléments connus : +2,6% sur le FIP fonctionnement (CA prévisionnel 2015 de la Collectivité), et hypothèse de stabilité sur les centimes additionnels et les taxes affectées (faute de disposer des données définitives 2015) ;
    - ✓ pour les exercices suivants : hypothèses prudentes intégrant une stabilité en 2016 puis une reprise progressive égale à 50% du taux de croissance en valeur (croissance réelle + inflation projetées pour la Nouvelle-Calédonie). Ces hypothèses étant appliquées à la fois aux versements du FIP et aux autres reversements fiscaux.
  - **Polynésie française :**
    - ✓ concernant le FIP : faute de disposer des données définitives, indexation des produits sur l'évolution de la participation du Pays, telle que prévue aux BP 2015 et 2016 (soit +3,8% puis -3,4%, l'exercice 2016 intégrant une régularisation au regard du niveau définitif de l'assiette 2014). Puis hypothèse de reprise progressive sur les exercices suivants au rythme de la croissance anticipée en valeur pour le territoire ;
    - ✓ concernant les autres produits fiscaux : hypothèse de stabilité, au vu des tendances observées sur les derniers exercices (diminution continue du produit depuis 2011).





## Partie 2 : hypothèses de projection

- **Reversements de fiscalité des EPCI vers leurs communes membres (AC et DSC) :** figés à leur niveau de 2014.
- **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) :** les dotations et prélèvements sont supposés évoluer au rythme de l'enveloppe nationale.
- **Dotations d'Etat :** intégration des projections de DGF réalisées en mars 2016, dans le scénario **à droit constant**. Seule modification : les notifications de dotations d'intercommunalité pour 2016 sont intégrées, car elles présentent pour certains EPCI des écarts avec les simulations réalisées en mars (cas particulier des communautés d'agglomération notamment).
- **FNGIR et DCRTP :** figés à leur niveau de 2014.

=> *Les tableaux des pages suivantes présentent une synthèse des hypothèses retenues, en précisant pour chaque DROM ou COM le poids de chacune des recettes projetées dans le total des produits réels de fonctionnement des communes ou EPCI (en valeurs 2014).*



## Partie 2 : hypothèses de projection

### Synthèse des hypothèses pour la projection des RRF communales

	Poids dans les recettes réelles de fonctionnement 2014							
	GUADE- LOUPE	MARTI - NIQUE	GUYANE	REUNION	ST PIERRE ET M.	MAYOTTE	POLYNESIE FR.	NVELLE CALEDONIE
Taxes d'hab. et foncières	25%	27%	17%	28%	10%	15%	0%	0%
Octroi de mer	28%	33%	28%	25%	30%	28%	0%	0%
Centimes additionnels et taxes affectées	0%	0%	0%	0%	0%	0%	21%	20%
Autres produits fiscaux	11%	5%	8%	7%	35%	0%	0%	9%
Reversements interco (AC et DSC)	8%	6%	10%	7%	0%	1%	0%	0%
FPIC (solde net)	0,1%	0,2%	1,4%	0,5%	0,0%	0,5%	1%	1%
DGF	17%	18%	23%	16%	18%	32%	27%	20%
FNGIR / DCRTP (solde net)	-1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Versements FIP	0%	0%	0%	0%	0%	0%	42%	42%
Autres subv. et partic.	6%	8%	6%	8%	1%	12%	2%	3%
Autres produits divers (hors cessions)	5%	4%	6%	8%	7%	13%	7%	5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Hypothèse appliquée

Inflation prév. France entière +2%/an
Croissance en valeur du progr. de stabilité 2016-19
Polynésie fr. = figés
Nvelle Cal. = 50% croiss. en valeur à partir de 2017
Inflation +1%/an
Figés en valeurs 2014
Hausse %elle à l'enveloppe nationale
Cf. rapport de mars 2016
Figés
Polynésie fr. = +3,8%, -3,4% puis croissance en val.
Nvelle Cal. = +2,6% puis 50% croiss val.
Figés en valeurs 2014
Inflation +1%/an



## Partie 2 : hypothèses de projection

### Synthèse des hypothèses pour la projection des RRF intercommunales

### Poids dans les recettes réelles de fonctionnement 2014

### Hypothèse appliquée

	GAUDELLOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	POLYNESIE FR.	
Taxes d'hab. et foncières	67%	39%	36%	23%	0%	Inflation prév. France entière +2%/an
CVAE	12%	5%	22%	5%	0%	Croissance n-2 PIB de territoire en valeur
Tascom et IFER	3%	2%	0%	2%	0%	Inflation
Taxe d'enlèvement des OM	27%	26%	24%	25%	0%	+2,5% / an
Versement transport	0%	0%	6%	18%	0%	+2,5% / an
Attributions de compensation (solde net)	-48%	-14%	-44%	-16%	0%	Figés en valeurs 2014
FPIC (solde net)	2%	0%	4%	1%	0%	Hausse %elle à l'enveloppe nationale
Autres produits fiscaux	0%	1%	6%	1%	0%	Inflation + 1%/an
DGF	36%	20%	38%	15%	85%	Cf. rapport de mars 2016
FNGIR / DCRTTP (solde net)	-11%	-2%	-2%	8%	0%	Figés
Compensations fiscales (variables d'ajustement)	4%	2%	1%	3%	0%	-20% / an
Autres subv. et partic.	6%	5%	3%	6%	5%	Figés en valeurs 2014
Autres produits divers (hors cessions)	1%	15%	6%	7%	10%	Inflation +1%/an
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	



## Partie 2 : hypothèses de projection

### SECTION DE FONCTIONNEMENT / PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

- **Dépenses de personnel** : +2,5%/an (contre un réalisé de +3% par an en moyenne pour les communes des DOM sur la période 2009-2014)
- **Autres charges de gestion** : inflation anticipée +0,5% (soit en moyenne +1,5%/an, là où les dépenses hors personnel des communes des DOM ont crû de +2%/an en moyenne entre 2009 et 2014).

=> En d'autres termes, le scénario de base intègre déjà (au moins en partie) les efforts de gestion observés ces dernières années dans un nombre croissant de collectivités.

Synthèse des hypothèses pour la projection des DRF <u>communales</u>	Poids dans les dépenses réelles de fonctionnement 2014								Hypothèse appliquée
	GAUDE- LOUPE	MARTI - NIQUE	GUYANE	REUNION	ST PIERRE ET M.	MAYOTTE	POLYNESIE FR.	NVELLE CALEDONIE	
Charges à caractère général	20%	17%	22%	17%	20%	20%	17%	33%	Inflation +0,5%
Charges de personnel	64%	64%	63%	67%	57%	64%	61%	44%	+ 2,5%/an
Autres charges diverses	16%	19%	15%	16%	23%	15%	21%	22%	Inflation +0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	



## Partie 2 : hypothèses de projection

<i>Synthèse des hypothèses pour la projection des DRF <u>intercommunales</u></i>	<b>Poids dans les dépenses réelles de fonctionnement 2014</b>					<b>Hypothèse appliquée</b>
	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	POLYNESIE FR.	
Charges à caractère général	42%	43%	60%	63%	26%	Inflation +0,5%
Charges de personnel	26%	21%	14%	19%	23%	+ 2,5%/an
Autres charges diverses	32%	37%	26%	18%	51%	Inflation +0,5%
<i>TOTAL</i>	100%	100%	100%	100%	100%	



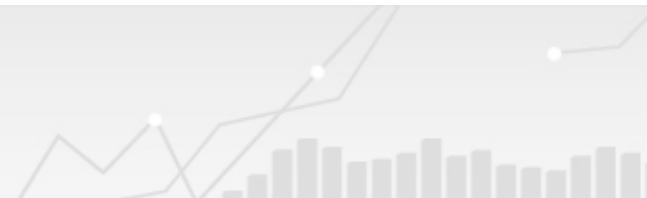
## Partie 2 : hypothèses de projection



### ■ SECTION D'INVESTISSEMENT ET DETTE

- **Dépenses d'investissement hors dette** : hypothèse de réduction de -10% en 2015 par rapport à 2014 (proche de la moyenne observée pour les collectivités à l'échelle nationale), puis stabilité supposée sur les exercices suivants. Les recettes hors emprunts étant supposées suivre une trajectoire similaire.
- **Recours à l'emprunt** : hypothèse de consommation d'une partie du fonds de roulement avant de recourir à l'emprunt (objectif = ramener le compte 515 avant lignes de trésorerie à un mois de dépenses). Le niveau d'emprunt est ensuite calculé pour équilibrer le CA (les emprunts nouveaux ainsi contractés étant supposés s'amortir sur 15 ans avec un taux d'intérêt moyen de 3%).





**PARTIE III**  
**RESULTATS**



## Partie 3 : résultats

### ■ PROJECTIONS HORS REFORME DE LA DGF

#### ➤ Résultats pour les communes

Pour les communes, le scénario de base conduit à une **nette dégradation de la situation financière moyenne** :

- le taux d'épargne brute moyen chute de 6,1% à 3,4% entre 2014 et 2017, avant de se stabiliser à 3,2% sur les exercices suivants ;
- corrélativement, la capacité de désendettement moyenne croît rapidement sur la période : elle passe le seuil de 15 ans en 2016 et atteint 28,3 ans à l'horizon 2020 ;
- dans ces conditions la proportion de communes susceptible de rencontrer des problèmes d'équilibre budgétaire atteint environ 55% en fin de période (contre 42% en 2014).

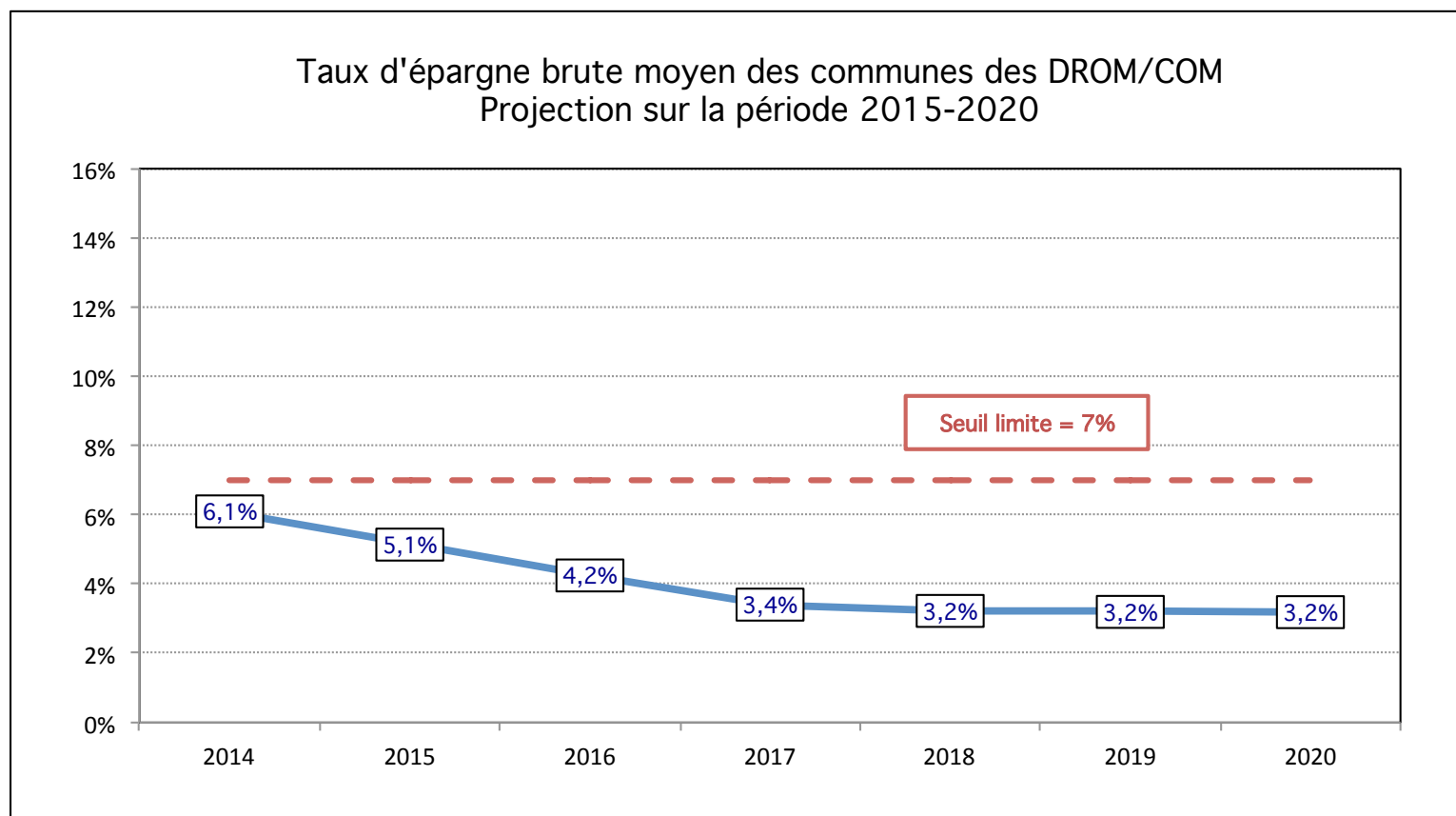
Cette dégradation concerne surtout les communes des DOM, qui sont prélevées au titre de la CRFP tandis que les communes des COM ne le sont pas (du moins dans le scénario hors réforme de la DGF). Quant au rythme de la dégradation, il est fonction non seulement du montant de la contribution (proportionnelle aux recettes de fonctionnement), mais aussi plus généralement de la situation financière de départ de chaque commune (par exemple : écart entre les évolutions à La Réunion et dans les autres DOM), et de la structure de son budget (poids et dynamique combinés de chacune des ressources et charges).



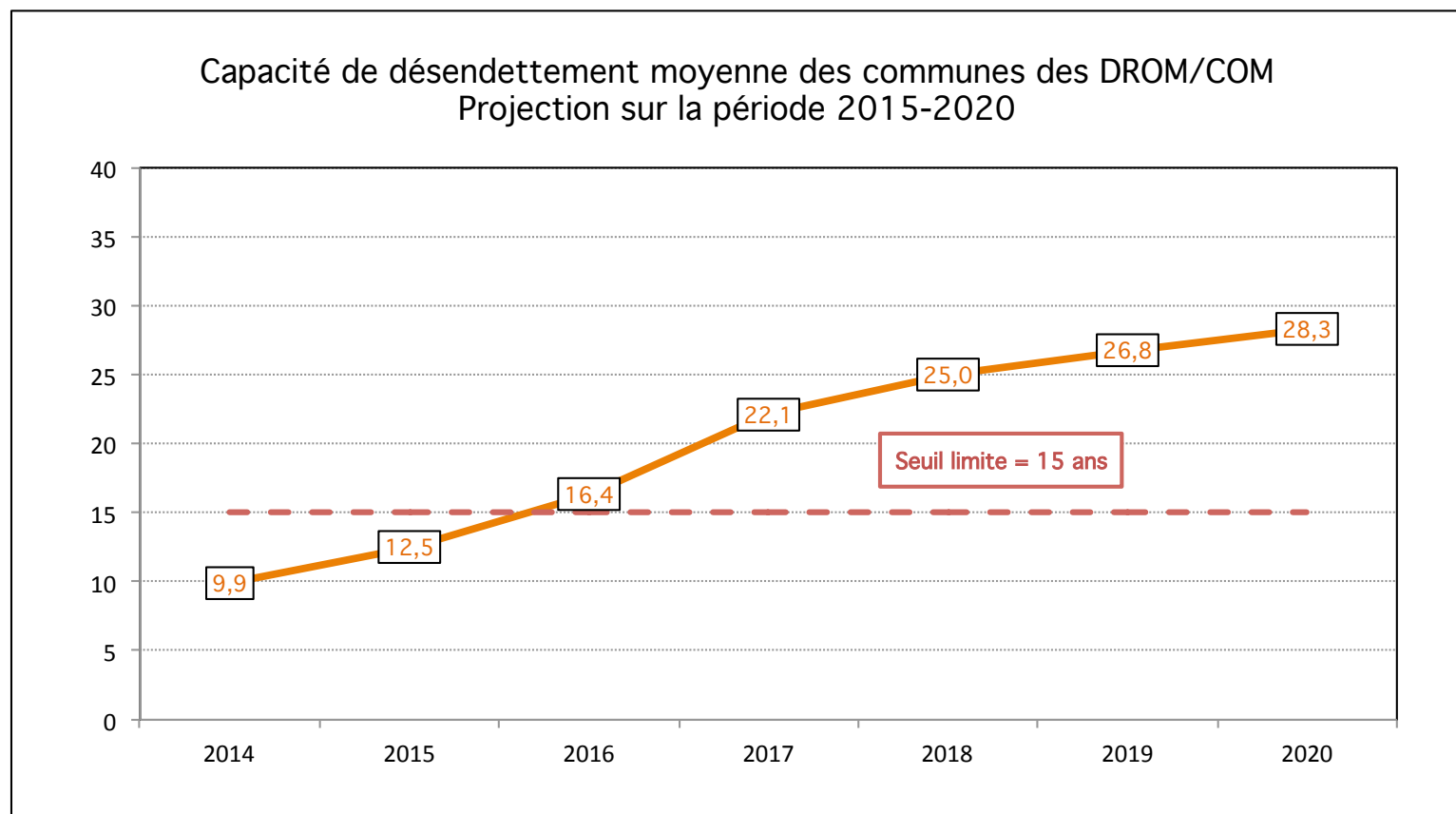


## Partie 3 : résultats

### Résultats moyens pour l'ensemble des DROM/COM

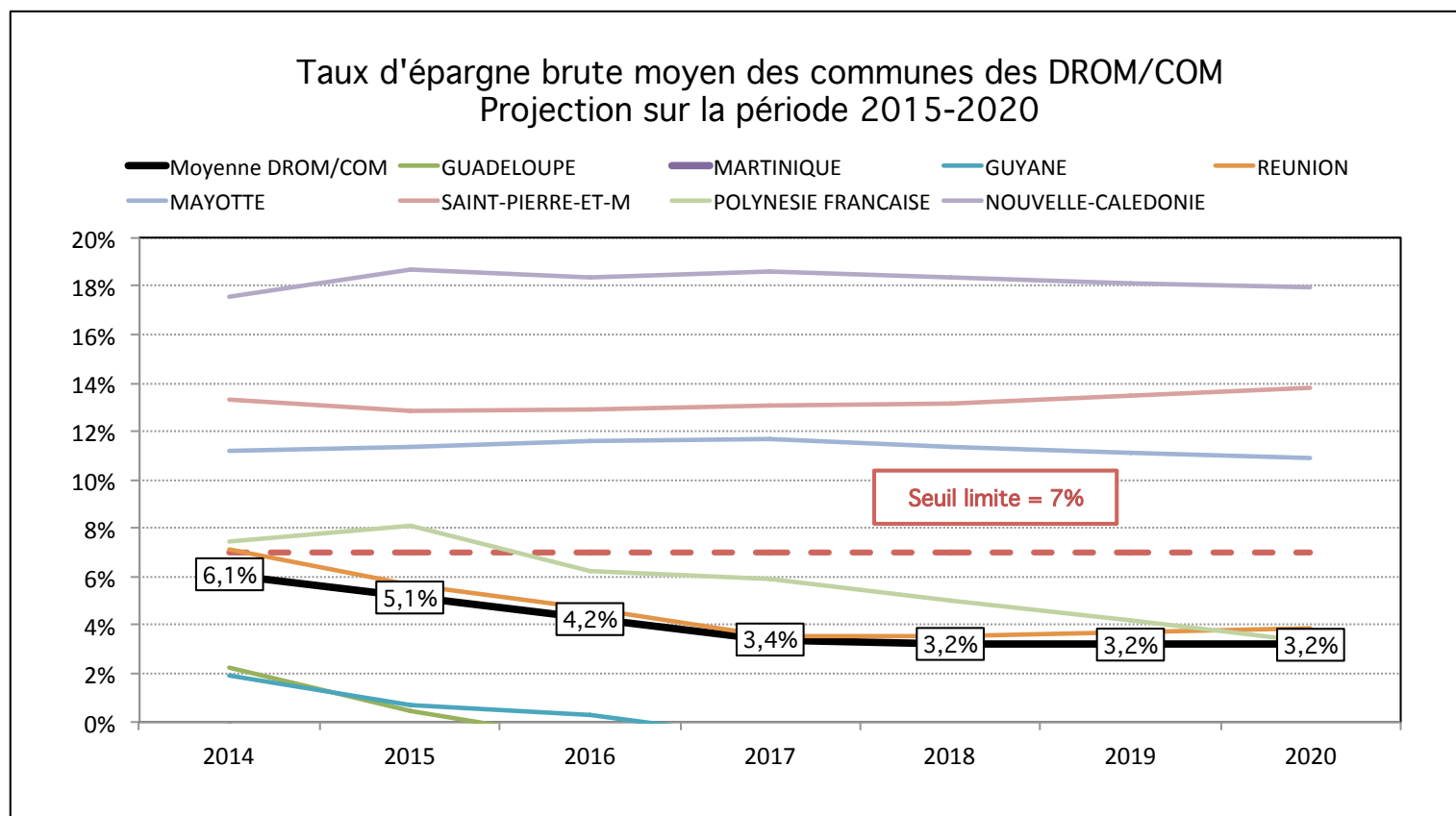


## Partie 3 : résultats

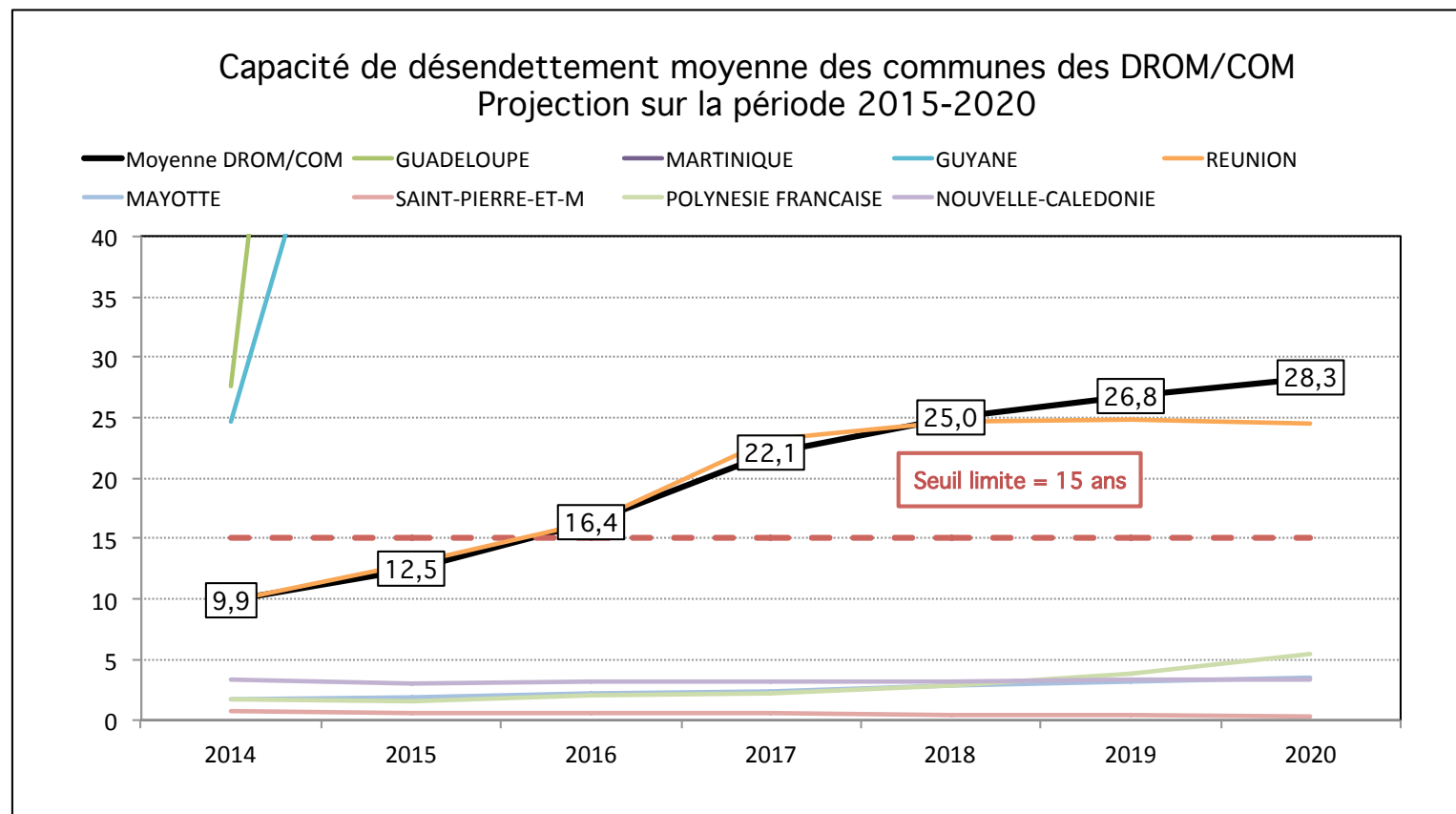


## Partie 3 : résultats

### Résultats déclinés par territoire (taux d'épargne brute)



## Partie 3 : résultats



## Partie 3 : résultats

### ➤ Résultats pour les EPCI

Comme pour les communes, la projection du scénario de base conduit à une **rapide dégradation de la situation financière moyenne** :

- le taux d'épargne brute moyen chute de 7,5% à 2,5% entre 2014 et 2017, avant de ré-augmenter progressivement (la dynamique de recettes projetée - hors CRFP - étant structurellement supérieure à celle des dépenses) ;
- corrélativement, la capacité de désendettement se dégrade rapidement : elle passse le seuil de 15 ans en 2017 pour atteindre 33,5 ans en fin de période ;
- en parallèle la proportion d'EPCI susceptible de rencontrer des problèmes d'équilibre budgétaire connaît un « pic » en milieu de période : 53% en 2017 contre 42% selon les comptes administratifs 2014.

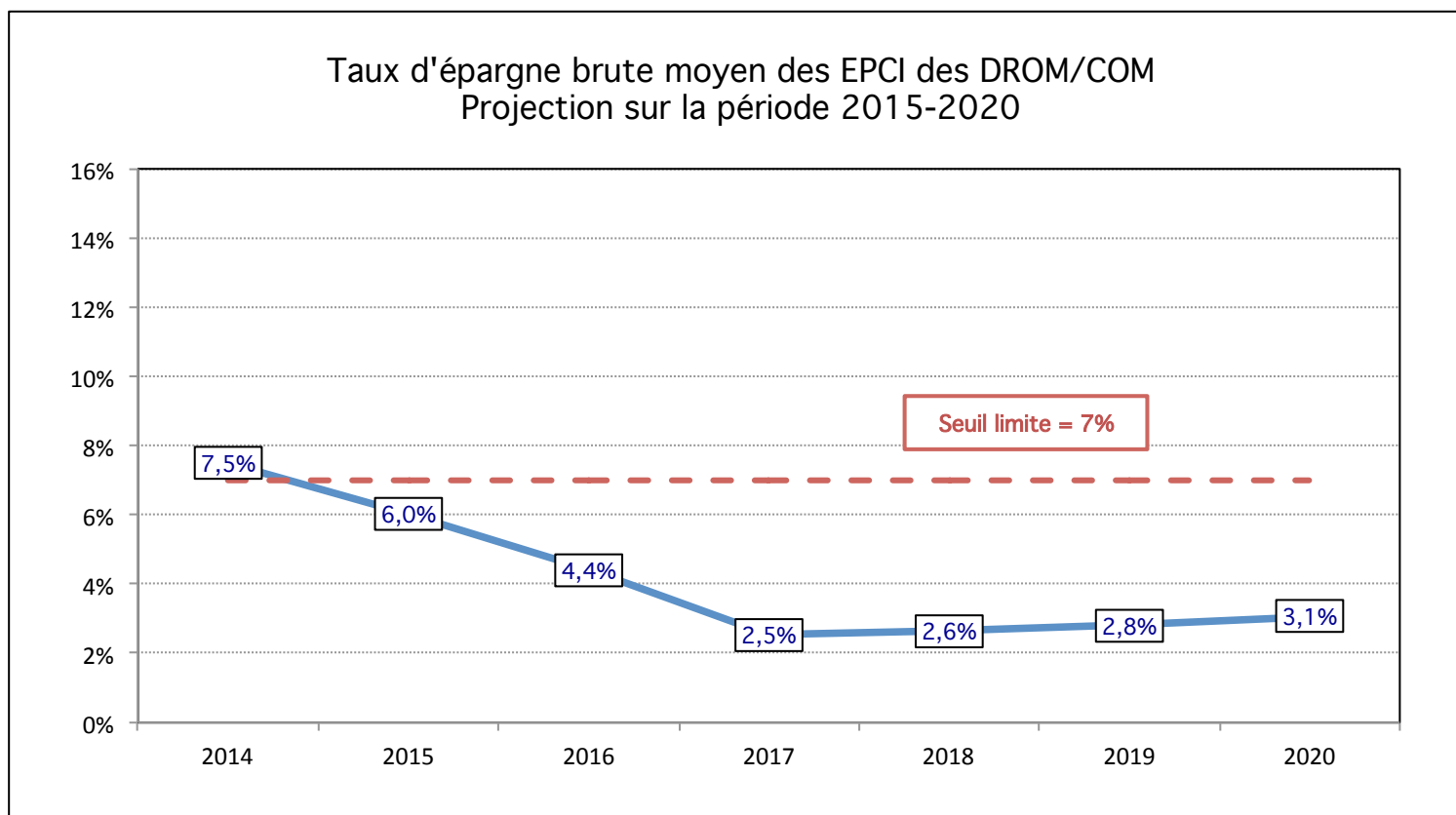
**Tous les DROM/COM sont concernés par cette dégradation, à deux exceptions près :**

- la Guyane d'une part, où les hypothèses prises font que les dynamiques de recettes (fiscalité et FPIC) permettent de compenser l'effet de la CRFP (effet « atténué » dans certains cas par le mode de calcul de la ponction -> décalage dans le temps des effets de transferts) ;
- et la Polynésie française d'autre part, où la CRFP n'est pas appliquée et où l'extension 2016 de la CC de Hava'i entraîne un bonus important de dotation d'intercommunalité.

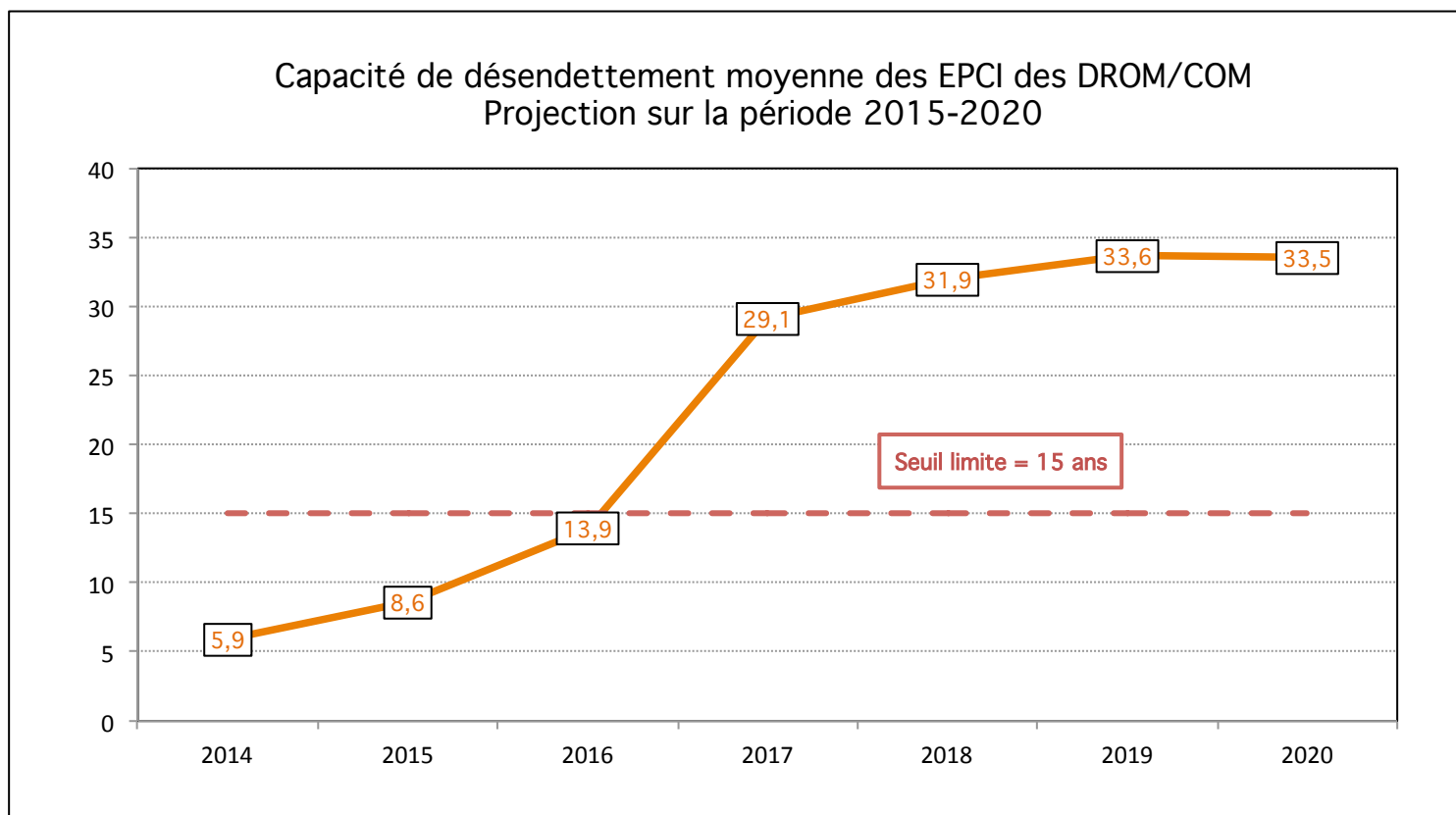


## Partie 3 : résultats

### Résultats moyens pour l'ensemble des DROM/COM

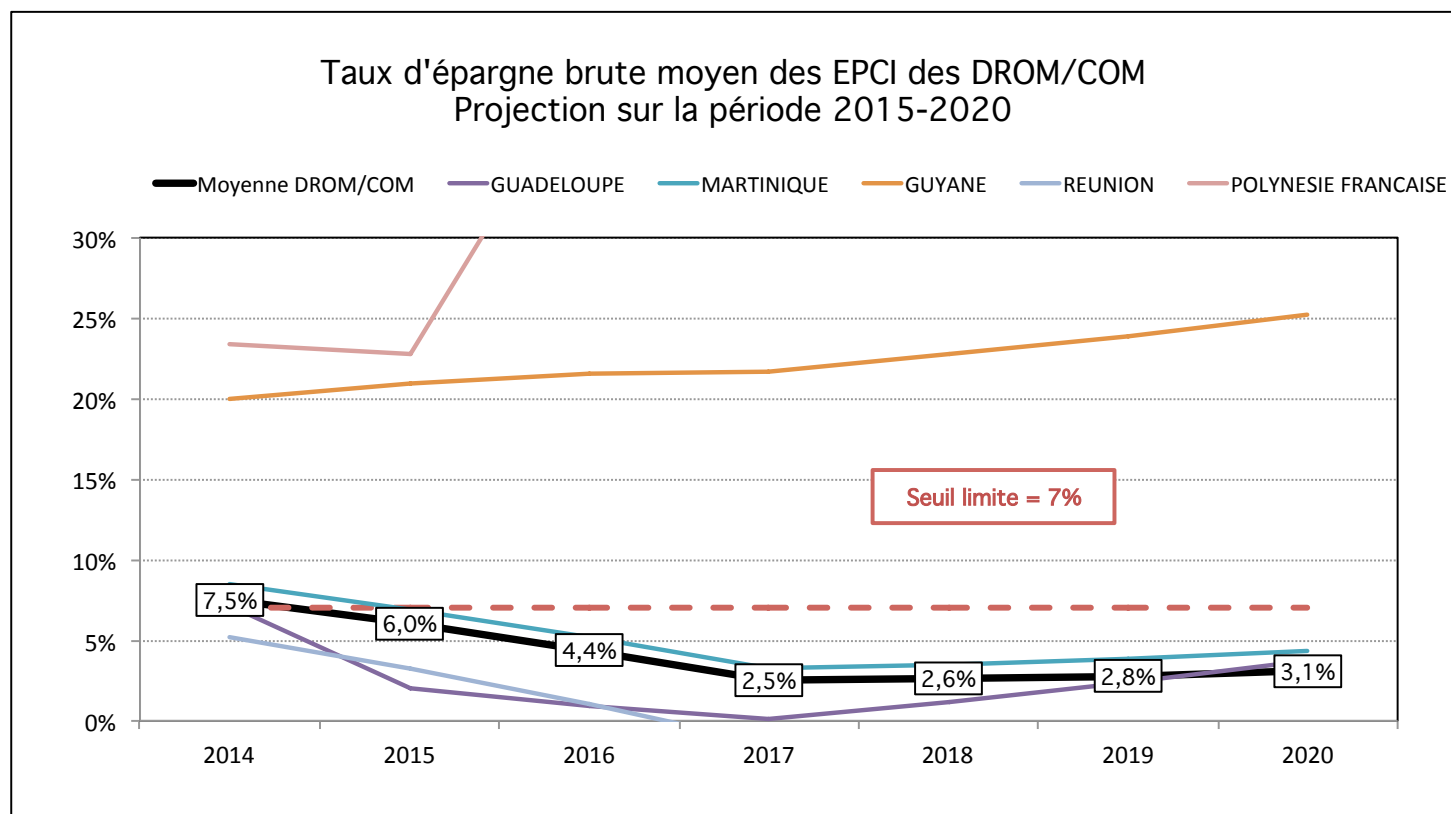


## Partie 3 : résultats



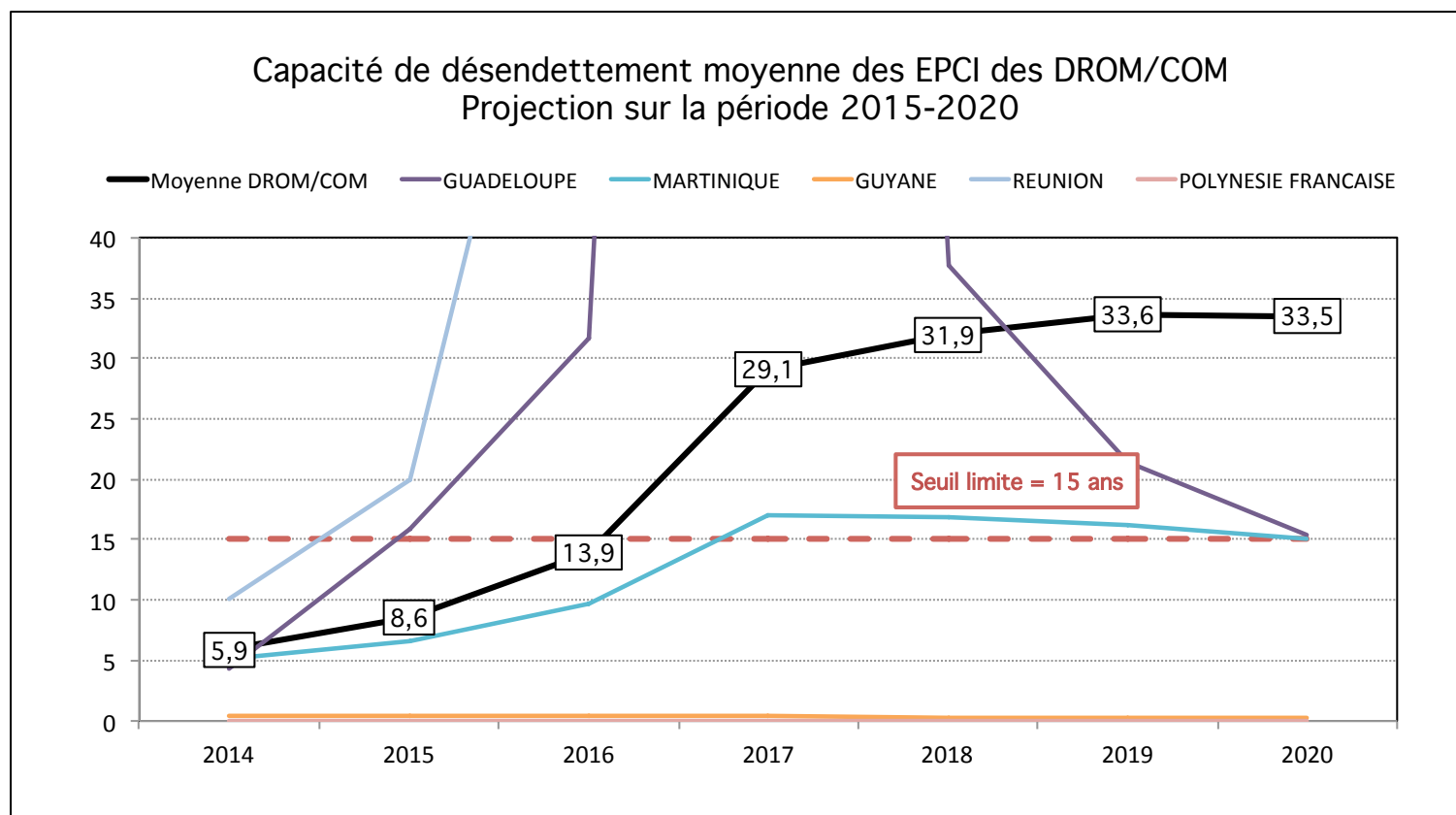
## Partie 3 : résultats

### Résultats déclinés par territoire (taux d'épargne brute)





## Partie 3 : résultats



*NB : dans le cas de la Guadeloupe et de la Réunion, les dynamiques de recettes projetées permettent de « revenir » à horizon 2020 à une capacité de désendettement proche de 15 ans.*



## Partie 3 : résultats



### ➤ Tests de sensibilité

Pour mesurer la sensibilité de ces résultats à l'évolution de l'une ou l'autre des hypothèses retenues, on peut envisager deux scénarios alternatifs :

- **hypothèse 1** : dans le cadre du Congrès des maires, le Président de la République a annoncé une division par deux de la CRFP 2017. On peut postuler que cela signifie la suppression pure et simple de 50% de la contribution 2017, sans report sur les exercices ultérieurs (même si, en réalité et au vu des engagements budgétaires de la France, il conviendrait par prudence d'intégrer un report) ;
- **hypothèse 2** : le scénario de base est assis sur des hypothèses d'évolutions de dépenses intégrant de premiers efforts de gestion par rapport aux dynamiques passées (schématiquement : -0,5%/an sur le personnel et -0,5%/an en moyenne sur les autres charges de gestion). Il peut être intéressant de mesurer quels seraient les résultats de la projection si cet effort était par exemple multiplié par deux à compter de 2017 (autrement dit des hypothèses révisées à : 2%/an sur le personnel, et l'inflation sec sur les autres charges).

=> Les graphiques pages suivantes illustrent l'impact de chacune de ces deux hypothèses alternatives sur les projections d'indicateurs financiers : pour les communes d'une part, et pour les EPCI d'autre part.



## Partie 3 : résultats

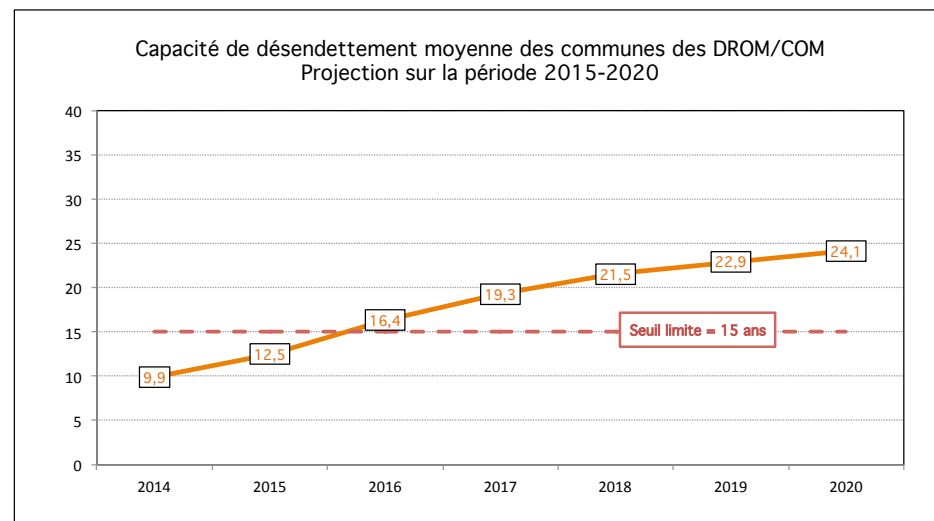
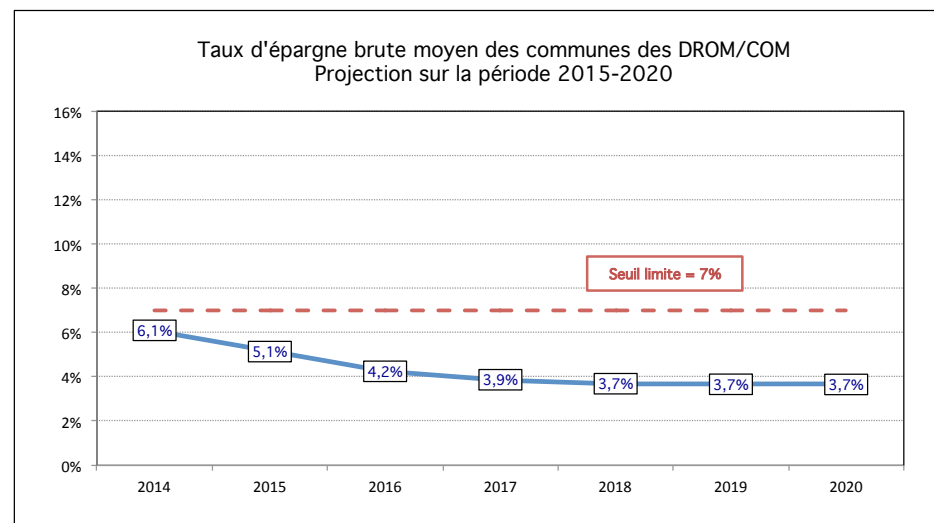
### Hypothèse 1 : division par 2 de la CRFP 2017

- Impact pour les communes

Dans cette hypothèse les résultats de la projection seraient bien entendu meilleurs que dans le scénario de base :

- taux d'épargne brute de 3,7% en fin de période contre 3,2% dans le scénario de base ;
- et capacité de désendettement de 24,1 ans en 2020, contre 28,3 ans dans le scénario de base.

Pour autant les seuils critiques resteraient largement enfoncés, avec des difficultés d'équilibre persistantes pour de nombreuses communes (54% en fin de période).



## Partie 3 : résultats

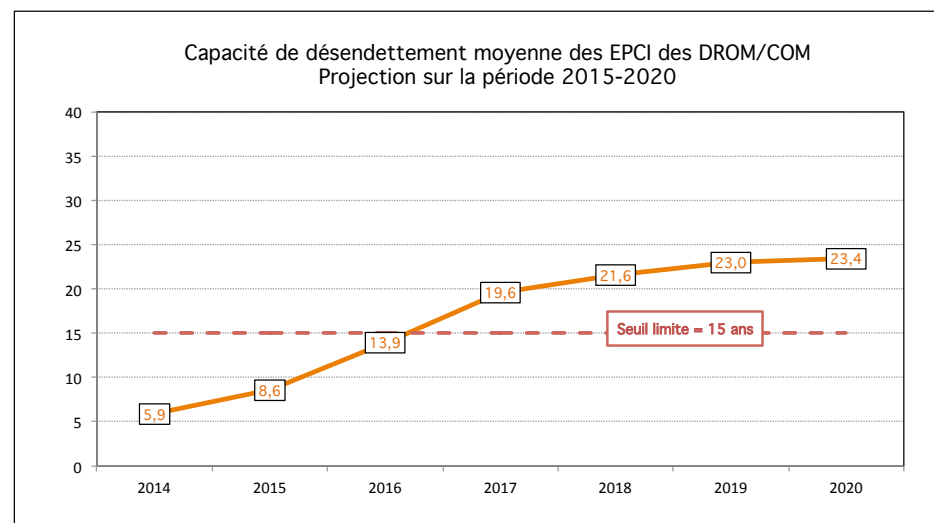
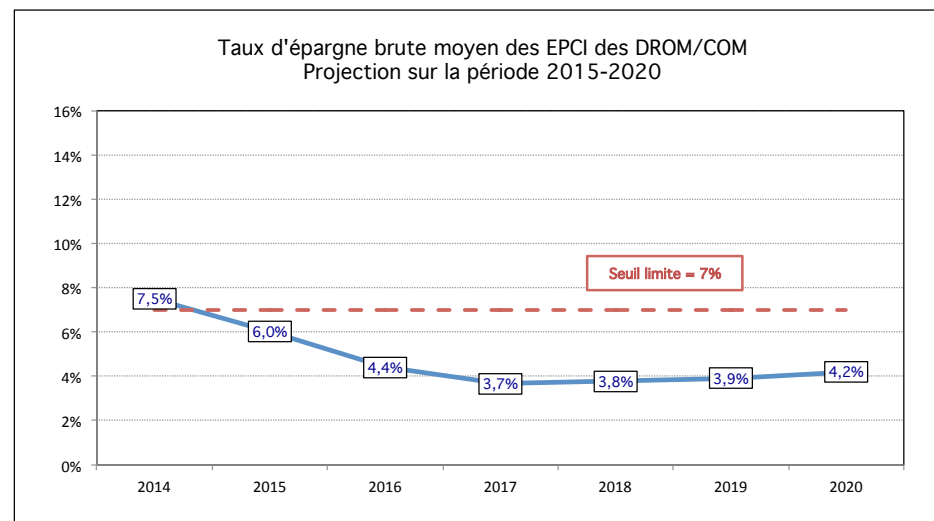
### Hypothèse 1 : division par 2 de la CRFP 2017

- Impact pour les EPCI

Les résultats de la projection seraient là aussi plus favorables que dans le scénario de base :

- taux d'épargne brute de 4,2% en fin de période, contre 3,1% dans le scénario de base ;
- et capacité de désendettement de 23,4 ans en 2020, contre 33,5 ans dans le scénario de base.

Pour autant les seuils critiques resteraient largement enfoncés, et les difficultés d'équilibre persisteraient dans un certain nombre de cas (pic à 47% en 2017/2018).



## Partie 3 : résultats

### Hypothèse 2 : maîtrise accrue des dépenses

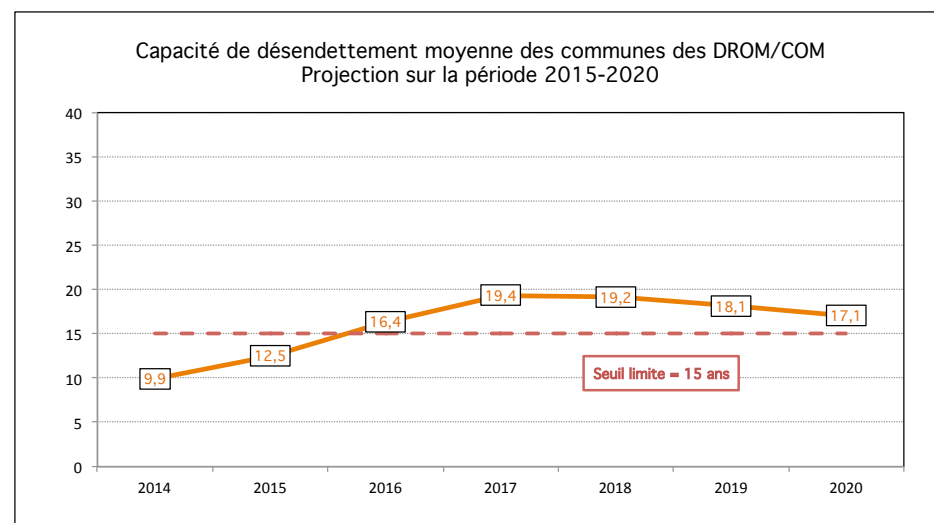
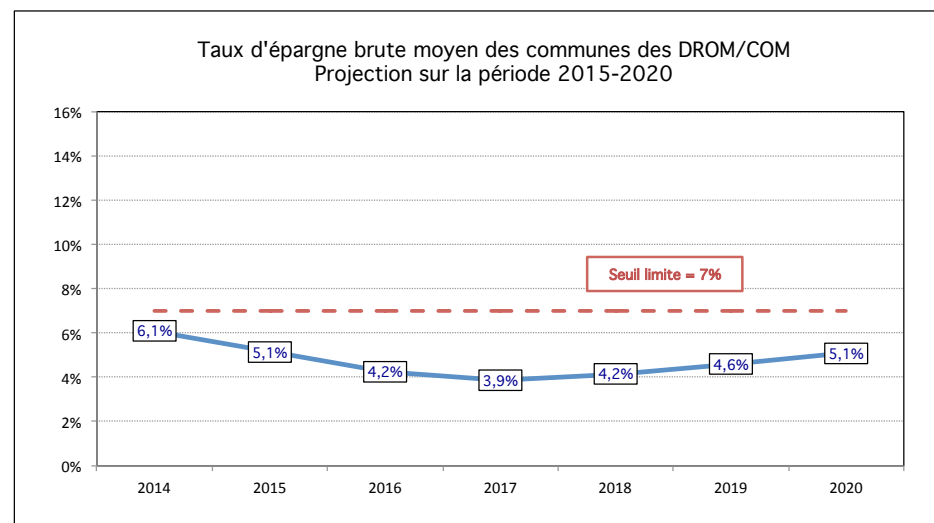
- Impact pour les communes

Les résultats de la projection seraient améliorés comme suit :

- taux d'épargne brute de 5,1% en fin de période contre 3,2% dans le scénario de base ;
- et capacité de désendettement de 17,1 ans en 2020, contre 28,3 ans dans le scénario de base.

Les seuils limites, bien que non atteints, seraient remis à portée (en moyenne toujours).

*NB : ces résultats ne sont atteints que si l'effort de maîtrise (2%/an sur le personnel et inflation sur les autres charges) est constant sur les 4 exercices de 2017 à 2020.*



## Partie 3 : résultats

### Hypothèse 2 : maîtrise accrue des dépenses

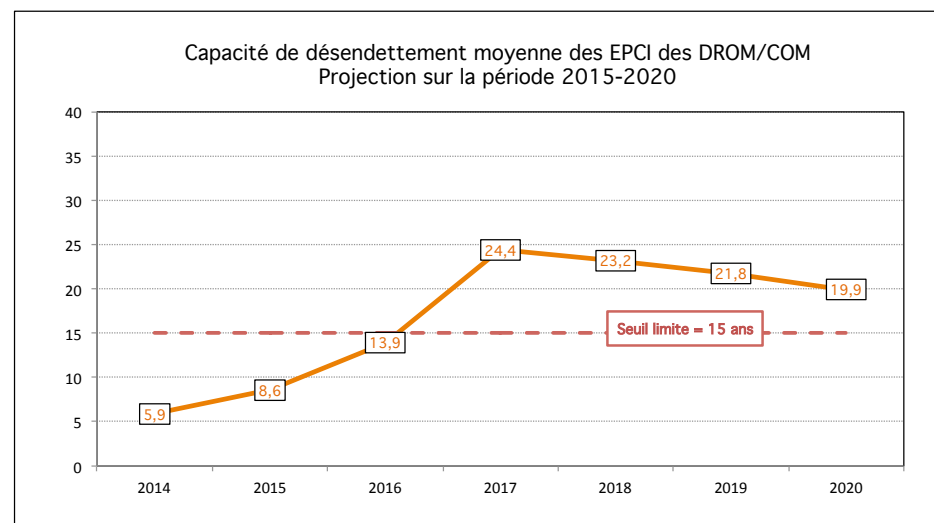
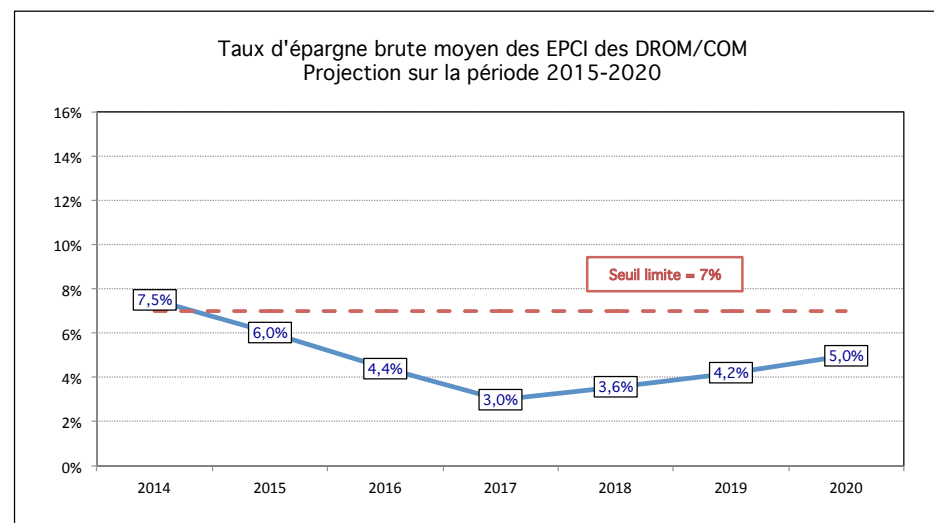
- Impact pour les EPCI

L'impact de cette hypothèse alternative serait assez proche de celui ressenti par les communes :

- taux d'épargne brute de 5% en fin de période, contre 3,1% dans le scénario de base ;
- et capacité de désendettement de 19,9 ans en 2020, contre 33,5 ans dans le scénario de base.

Là aussi les seuils critiques seraient toujours dépassés, mais les résultats 2020 en serait moins éloignés.

*NB : ces résultats ne sont atteints que si l'effort de maîtrise (2%/an sur le personnel et inflation sur les autres charges) est constant sur les 4 exercices de 2017 à 2020.*



## Partie 3 : résultats

### ■ PROJECTIONS AVEC REFORME DE LA DGF

#### ➤ Résultats pour les communes

Pour les communes des DROM/COM prises dans leur ensemble, le bilan de la réforme DGF serait largement négatif (cf. rapport de mars). **Au global il se traduirait par une perte d'épargne brute de l'ordre de 17,9 M€ à l'horizon 2020, avec les incidences suivantes sur les indicateurs financiers :**

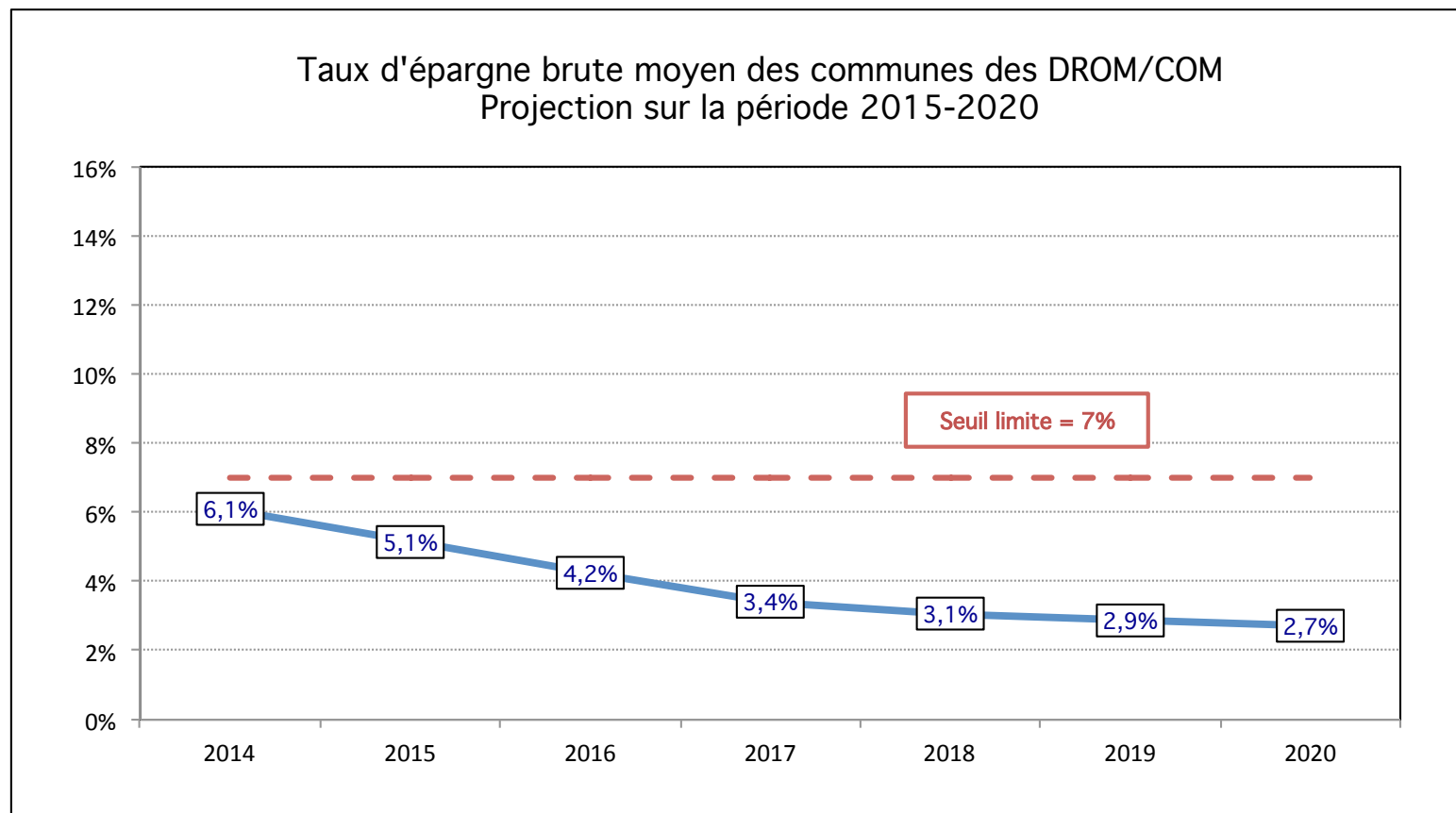
- **le taux d'épargne brute moyen serait dégradé de 0,5 point** par rapport au scénario de base en fin de prospective (de 3,2% à 2,7%) ;
- **et la capacité de désendettement moyenne augmenterait de 5,2 années** à l'horizon 2020 (passage de 28,3 ans à 33,5 ans).

Ces résultats d'ensemble **recouvrent toutefois des évolutions différenciées d'un territoire à l'autre, en fonction du bilan de la réforme propre à chaque DROM/COM**. Pour mémoire, ce bilan se décline schématiquement de la manière suivante :

- les communes de Mayotte et des COM ressortent clairement perdantes à la réforme, et au sein des DOM, les communes de Martinique et de Guadeloupe sont également perdantes en moyenne ;
- à l'inverse les communes de Guyane et de la Réunion sont en moyenne gagnantes à la réforme.

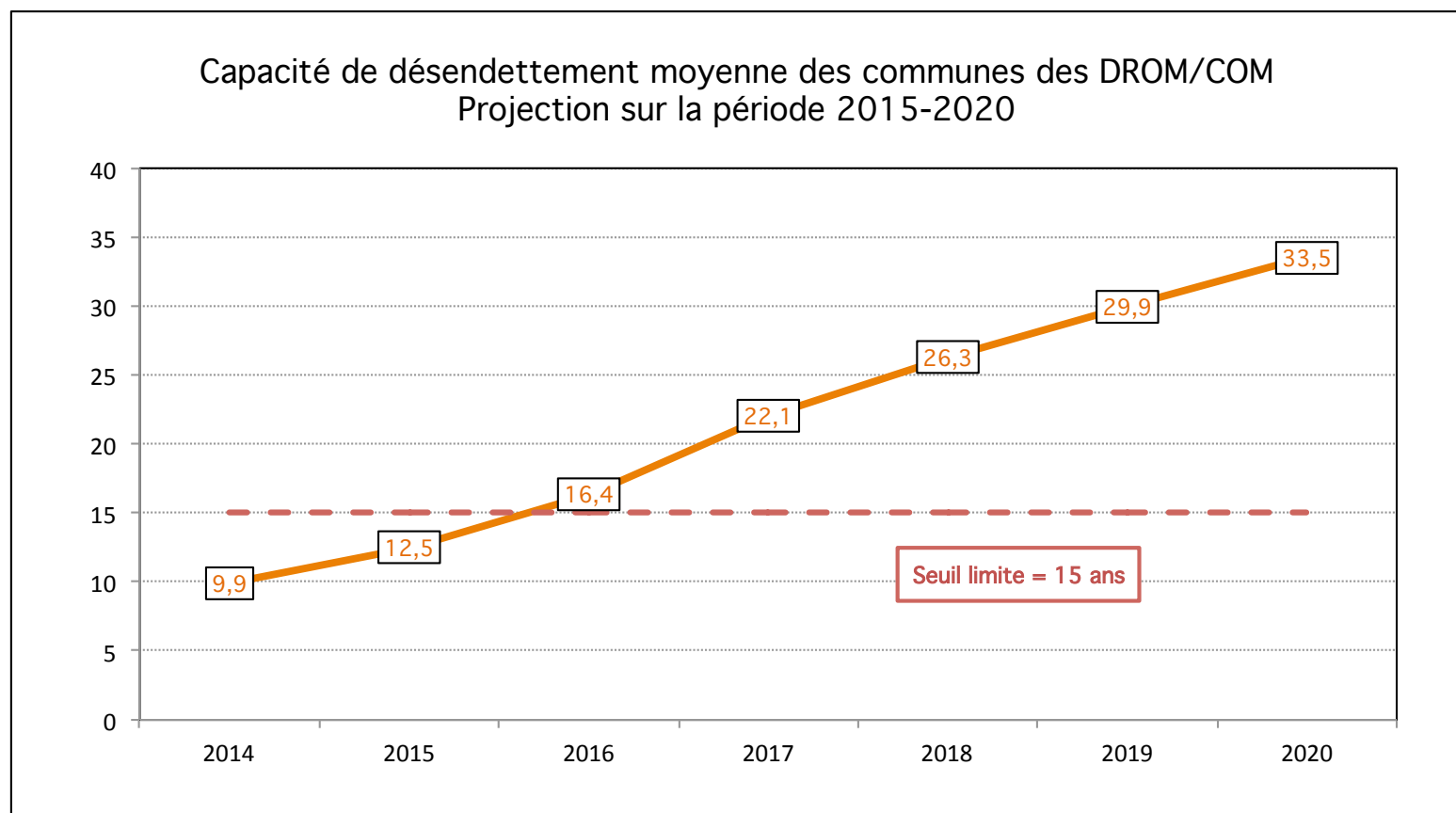


## Partie 3 : résultats

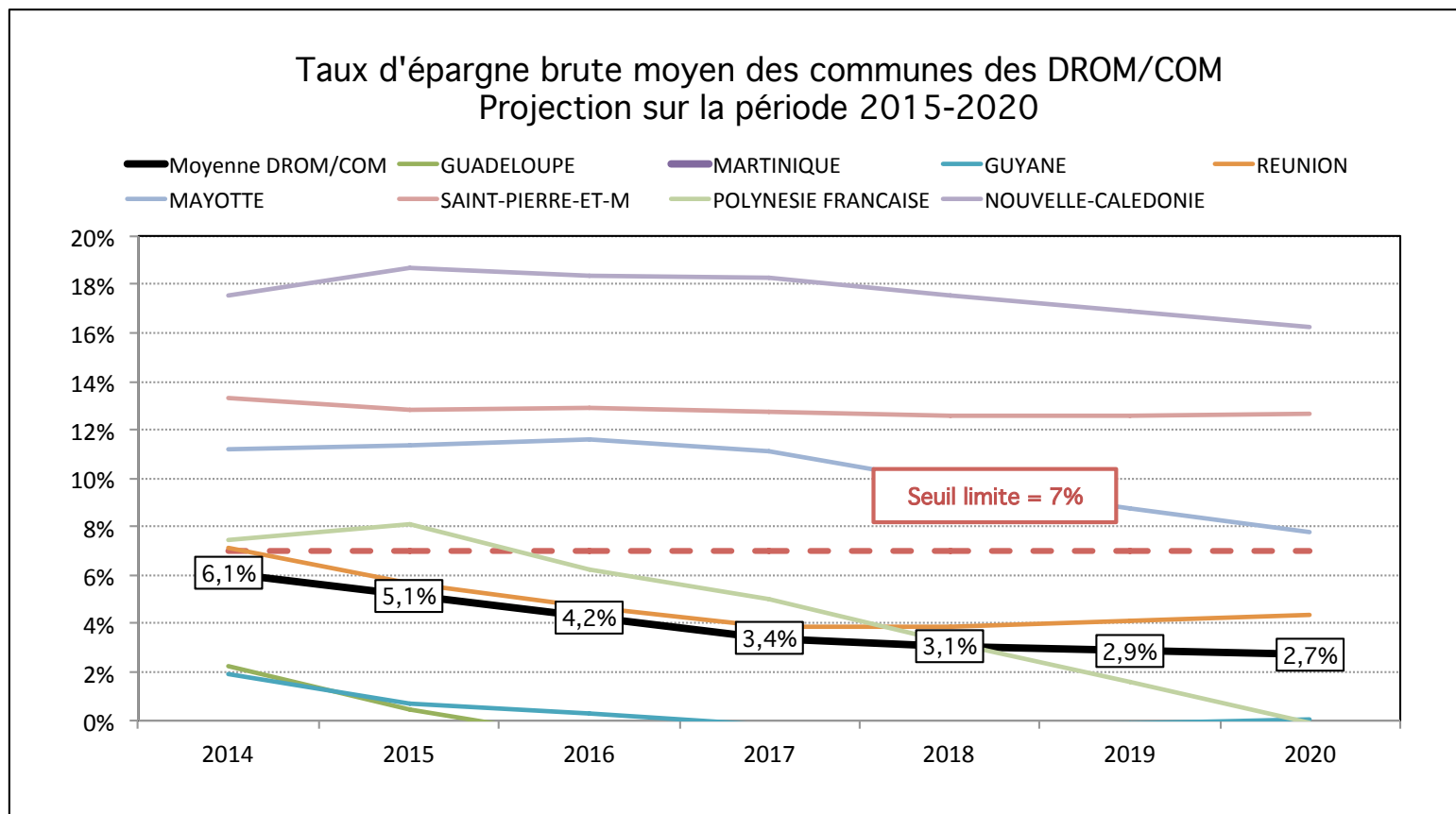




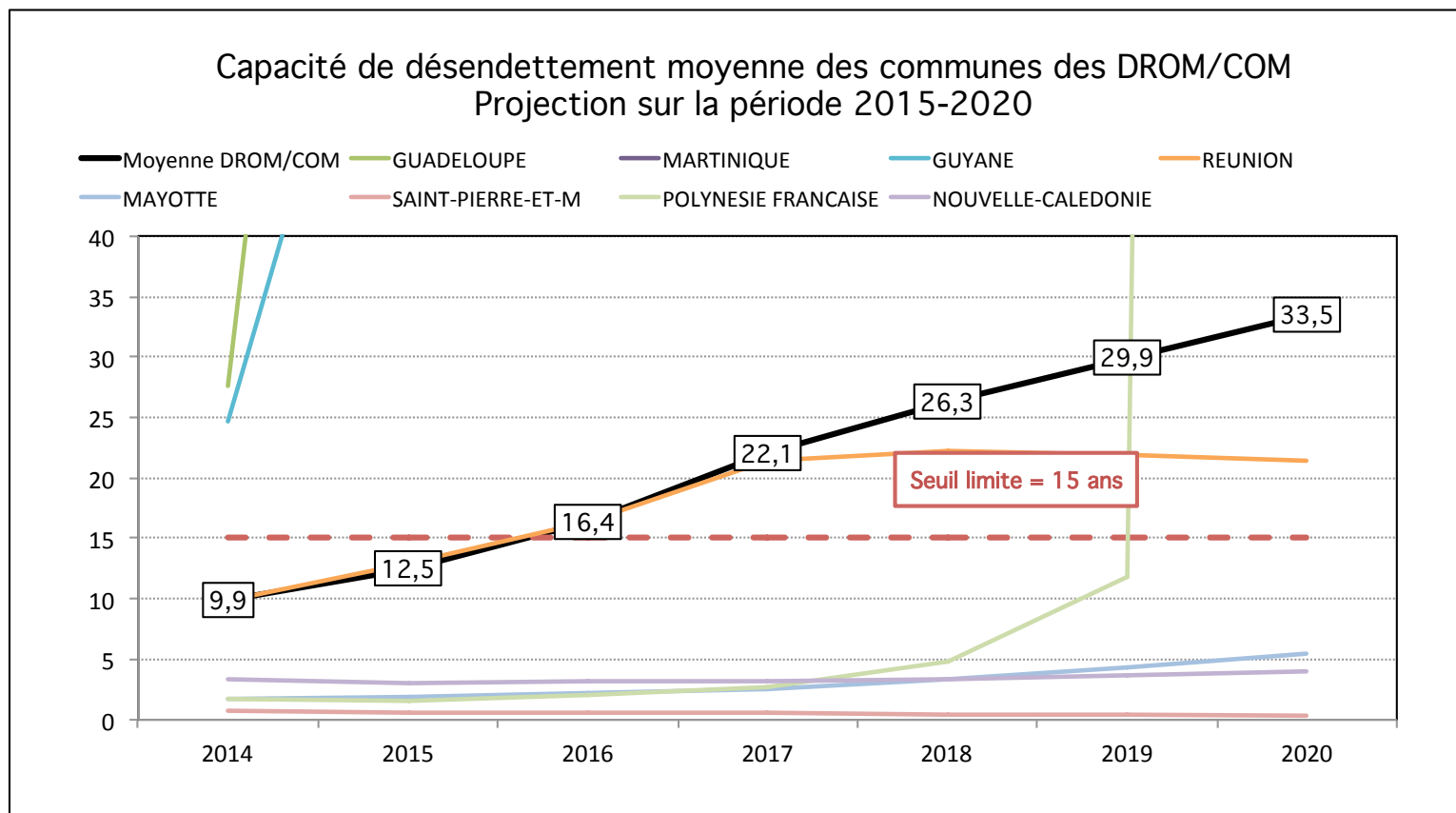
## Partie 3 : résultats



## Partie 3 : résultats



## Partie 3 : résultats



## Partie 3 : résultats

Si l'on observe de façon plus détaillée les résultats par territoire, on constate bien que :

- en fonction du positionnement moyen des communes vis-à-vis de la réforme, des pertes ou des gains d'épargne sont observés, qui se traduisent dans les indicateurs financiers de fin de prospective (2020) ;
- l'impact ressenti sur ces indicateurs est alors d'autant plus fort que : (i) le poids de la DGF dans les recettes est élevé (ii) la variation de DGF due à la réforme est importante et (iii) la situation financière de départ de la collectivité est fragile.

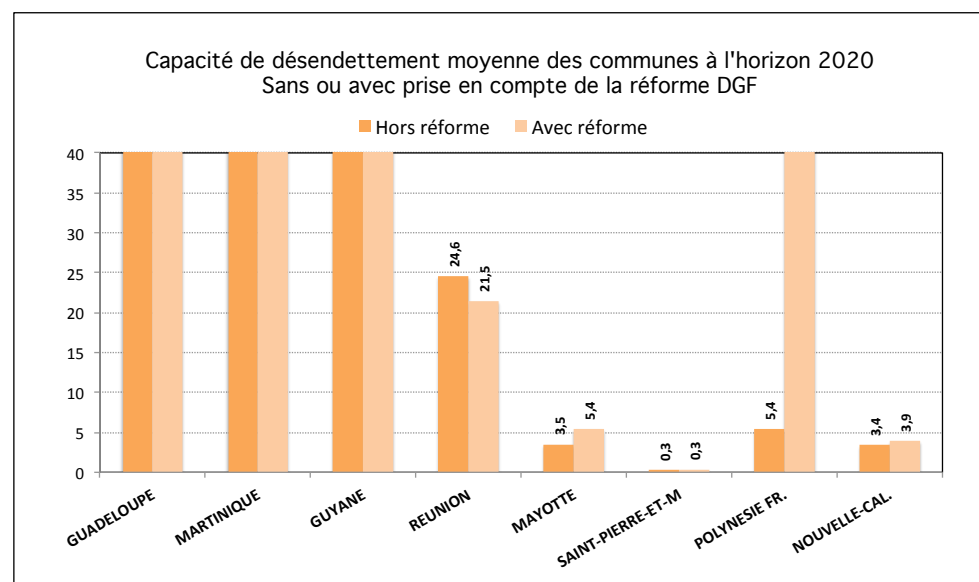
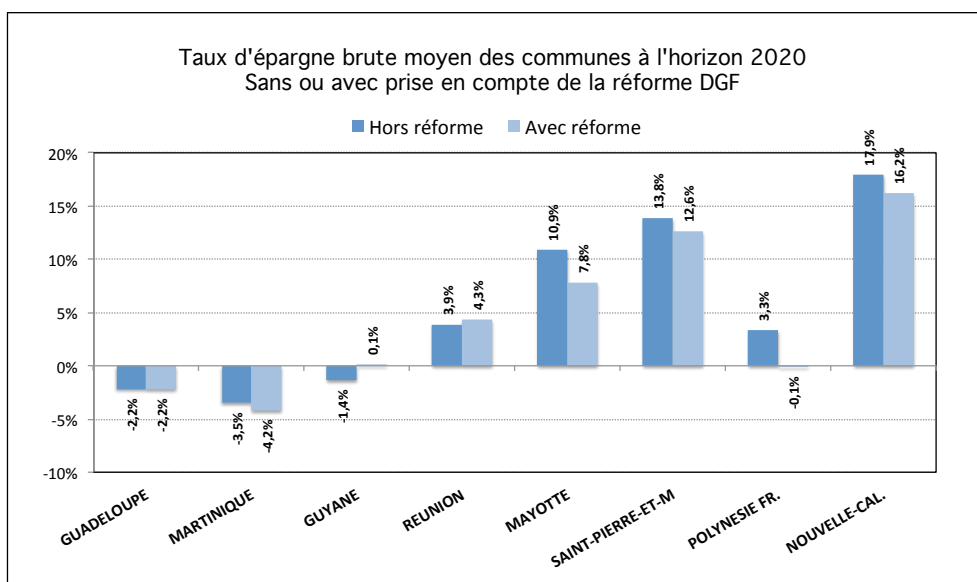
<i>Synthèse de l'impact sur la situation des communes</i>				<i>Effet réforme DGF</i>		<i>Rappel situation 2014</i>	
	<i>Variation d'EB 2020 en M€</i>	<i>Impact sur le taux d'EB (en points)</i>	<i>Impact sur la cap. de dés. (années)</i>	<i>Poids de la DGF dans les RRF en 2014</i>	<i>Impact de la réf. sur la DGF (en 2020)</i>	<i>Taux d'épargne brute 2014</i>	<i>Capacité de désendettem ent. 2014</i>
<b>Moyenne DROM/COM</b>	<b>-17,9</b>	<b>-0,5 pts</b>	<b>+5,2 ans</b>	19%	-5%	6,1%	9,9
<b>GUADELOUPE</b>	<b>-0,3</b>	<b>0 pts</b>	<b>-</b>	17%	-1%	2,2%	27,6
<b>MARTINIQUE</b>	<b>-4,1</b>	<b>-0,7 pts</b>	<b>-</b>	18%	-9%	-0,2%	-
<b>GUYANE</b>	<b>4,3</b>	<b>1,4 pts</b>	<b>-</b>	23%	14%	1,9%	24,6
<b>REUNION</b>	<b>6,4</b>	<b>0,5 pts</b>	<b>-3,1 ans</b>	16%	8%	7,1%	9,8
<b>MAYOTTE</b>	<b>-5,8</b>	<b>-3,1 pts</b>	<b>+1,9 ans</b>	32%	-17%	11,2%	1,7
<b>SAINT-PIERRE-ET-M</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,2 pts</b>	<b>+0 ans</b>	18%	-16%	13,3%	0,7
<b>POLYNESIE FR.</b>	<b>-9,5</b>	<b>-3,4 pts</b>	<b>-</b>	27%	-18%	7,4%	1,8
<b>NOUVELLE-CAL.</b>	<b>-8,8</b>	<b>-1,7 pts</b>	<b>+0,5 ans</b>	20%	-15%	17,6%	3,3

*NB : à l'horizon 2020 la capacité de désendettement ne peut plus être calculée en Guadeloupe, Martinique, Guyane et Polynésie française, car l'épargne brute est négative (c'est déjà le cas en Martinique en 2014).*

## Partie 3 : résultats

Les graphiques ci-dessous présentent les indicateurs financiers moyens des communes de chaque DROM/COM à l'horizon 2020, des les scénarios sans et avec réforme de la DGF.

L'impact de la réforme est par exemple très notable en Polynésie, où les communes combinent : une forte baisse de la DGF (dont le poids est important dans les ressources), et un autofinancement initial moins favorable (que dans les autres COM). Dans ces conditions l'épargne devient négative et dès lors, même sans endettement important, la capacité de désendettement n'est plus calculable...



## Partie 3 : résultats



### ➤ Résultats pour les EPCI

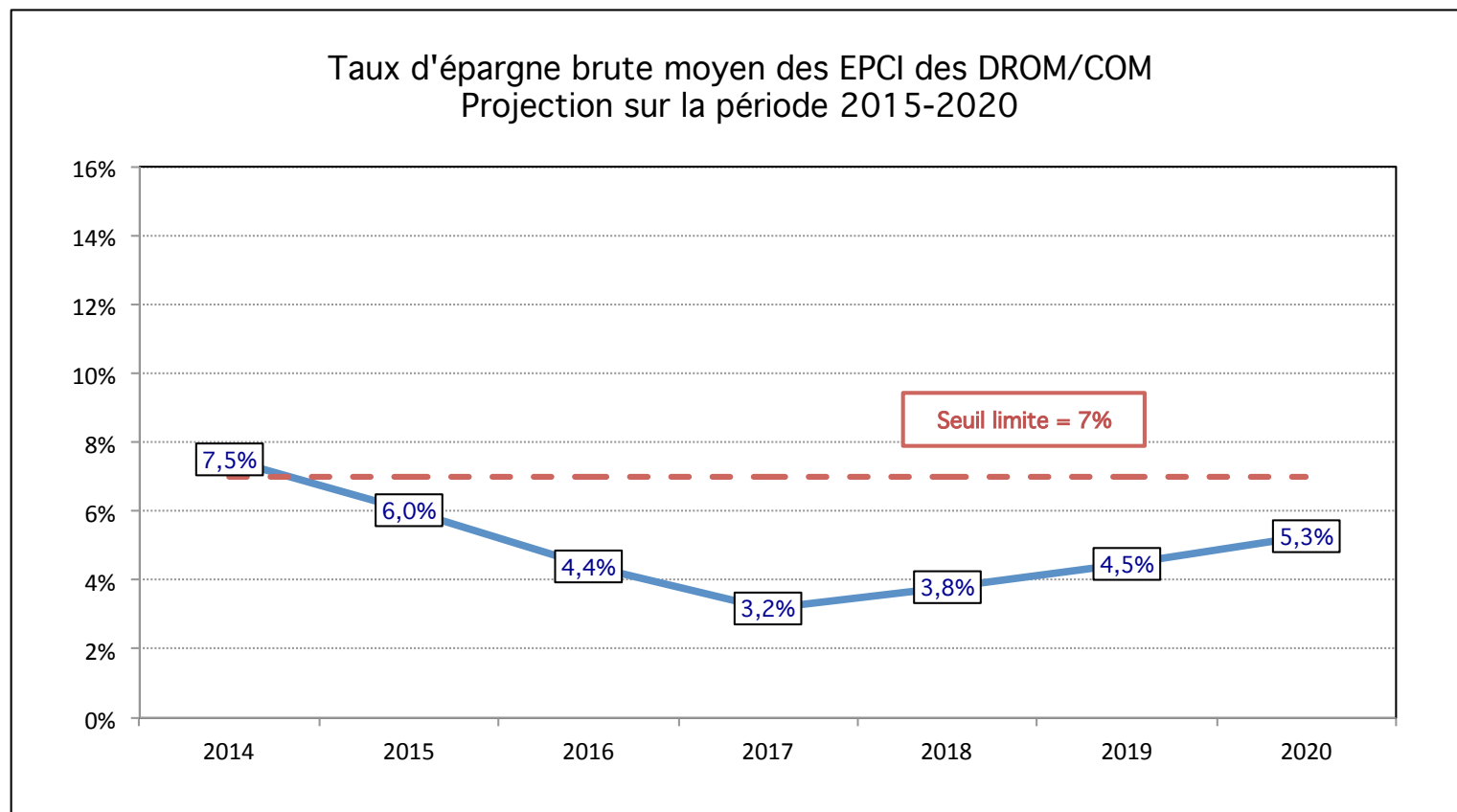
Du point de vue des EPCI, le bilan de la réforme est en moyenne largement positif (seuls deux EPCI ressortent en effet « perdants » : la CA de Cap Excellence en Guadeloupe, et la CC des Savanes en Guyane). Dans ces conditions la réforme se traduirait au global par un gain d'épargne brute de 19,2 M€ à l'horizon 2020, avec l'impact suivant sur les indicateurs financiers :

- en fin de prospective le taux d'épargne brute moyen des EPCI serait augmenté de 2,2 points par rapport au scénario de base (5,3% contre 3,1%) ;
- et la capacité de désendettement serait réduite de 15,2 ans à l'horizon 2020 (passage de 33,5 ans dans le scénario hors réforme, à 18,3 ans dans le scénario avec réforme).

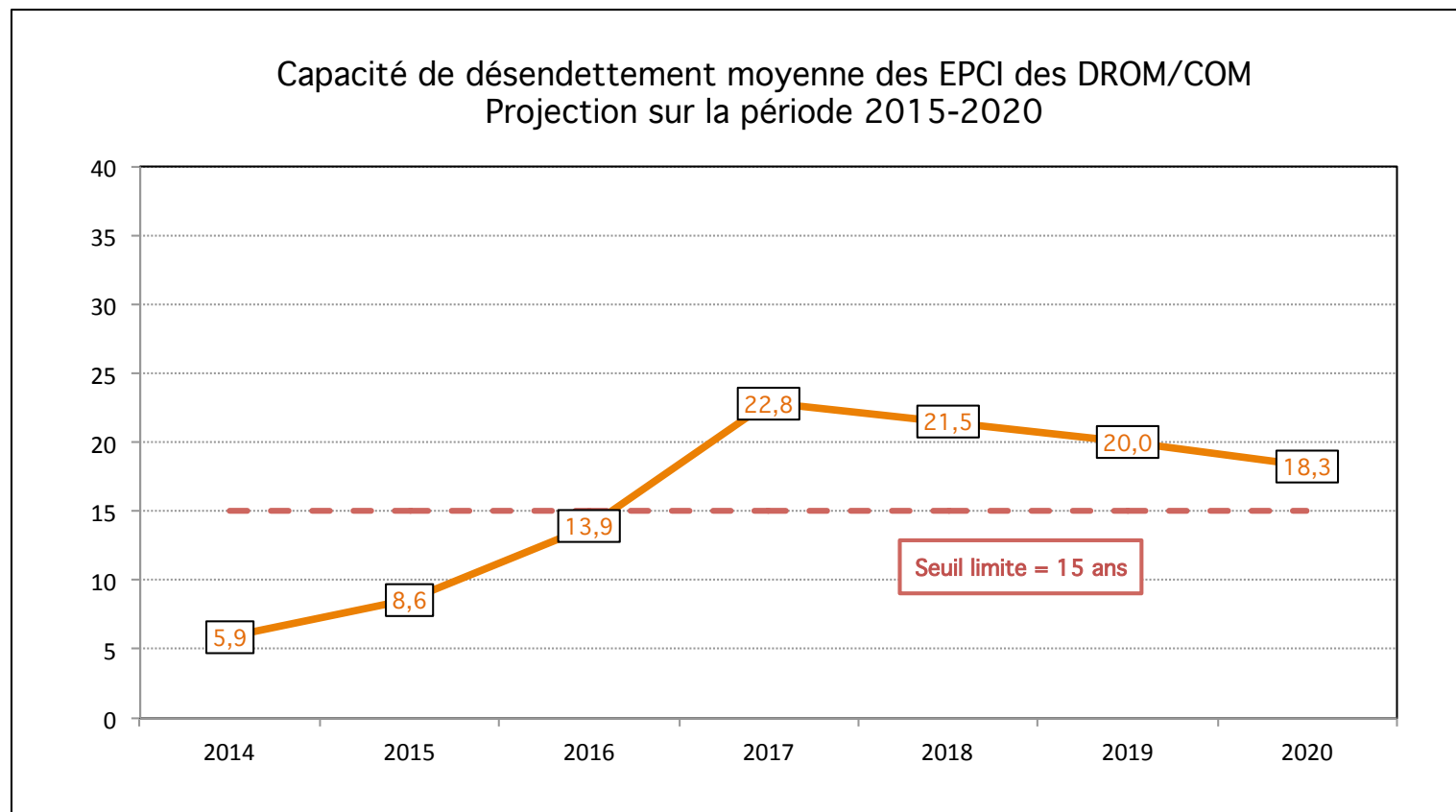
Contrairement à ce qu'il se passe pour les communes, l'effet positif serait ressenti en moyenne sur tous les DROM/COM (à l'exception donc des deux EPCI précités pour qui l'effet serait négatif).



## Partie 3 : résultats

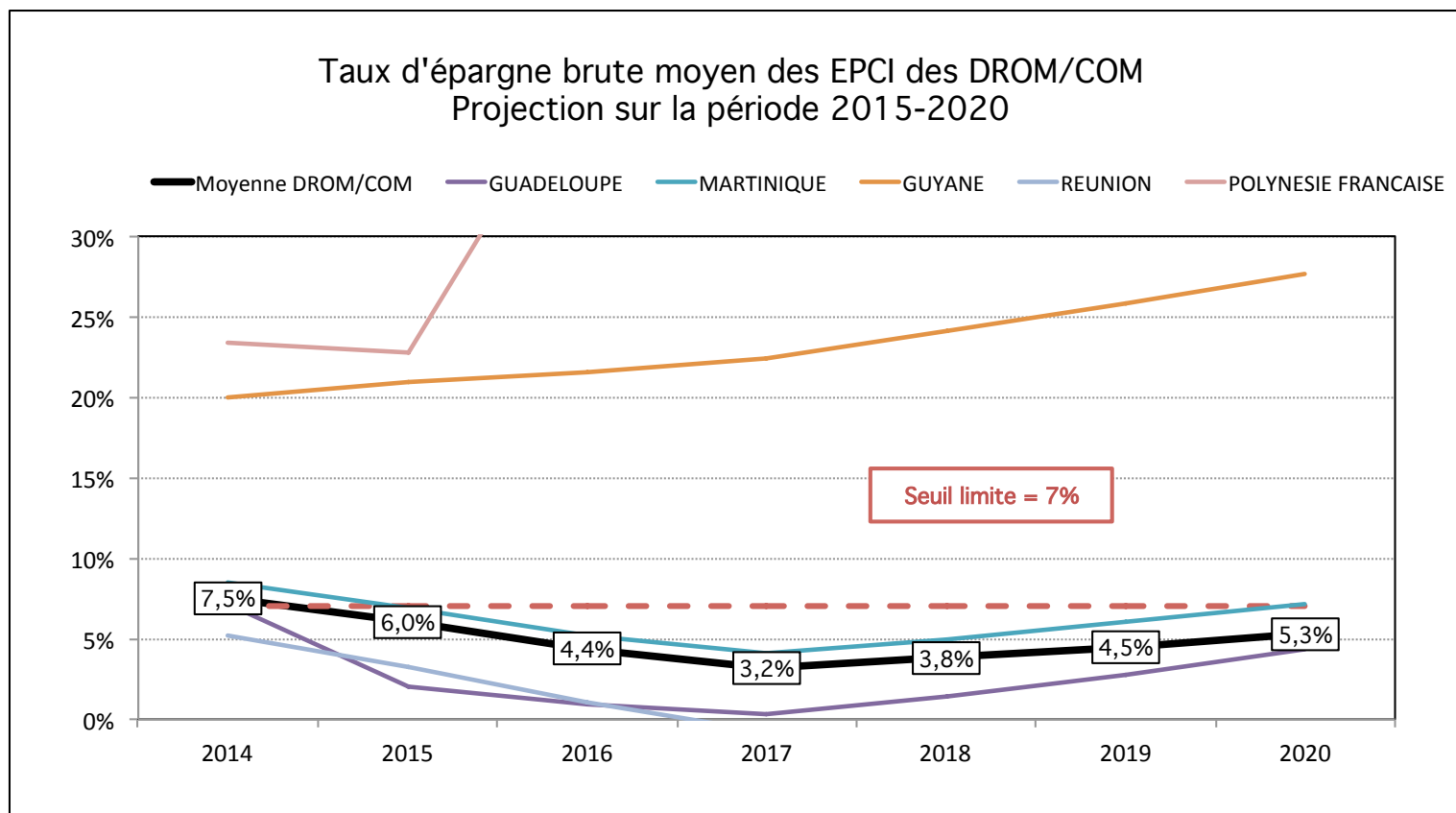


## Partie 3 : résultats

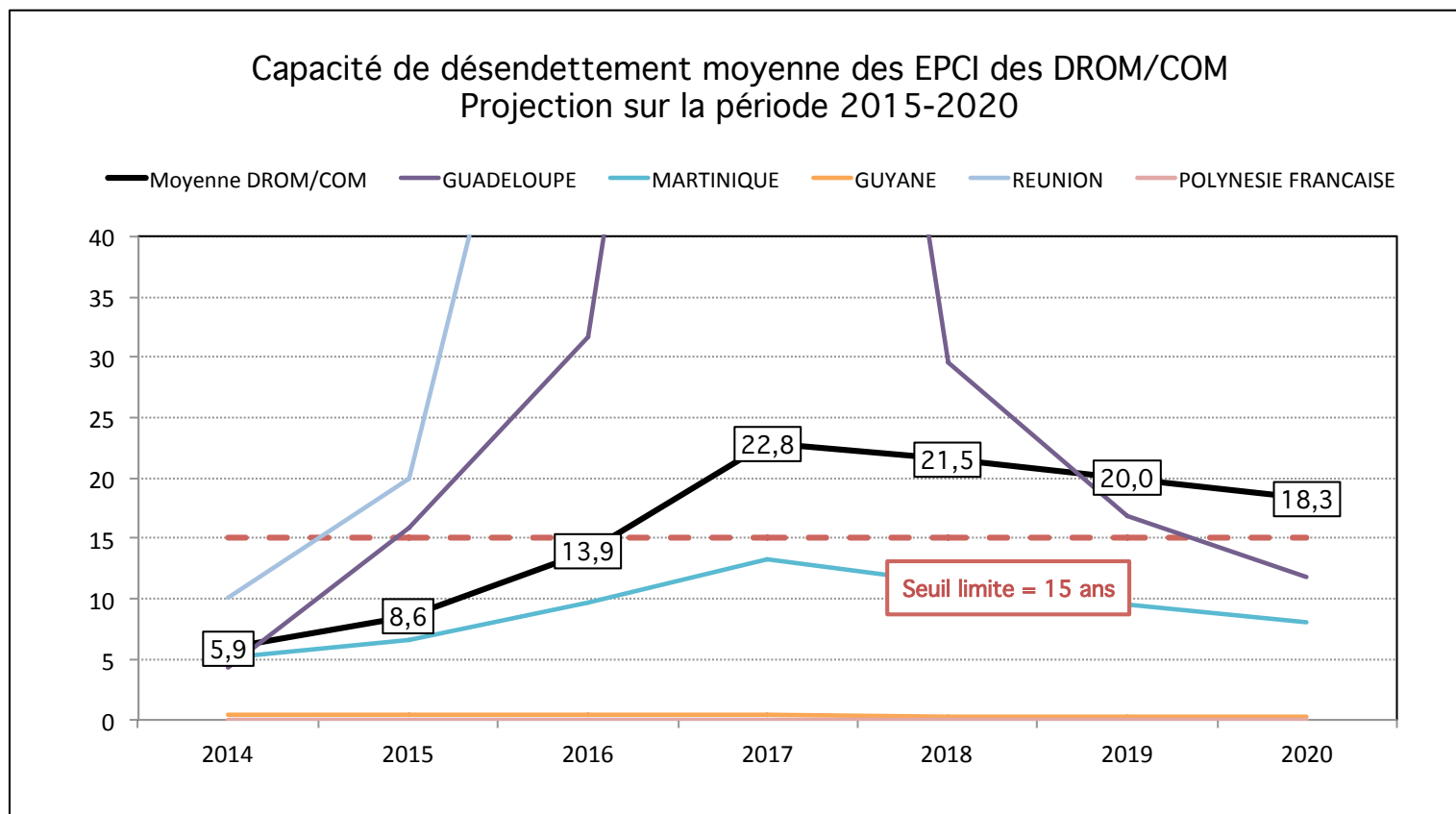




## Partie 3 : résultats



## Partie 3 : résultats

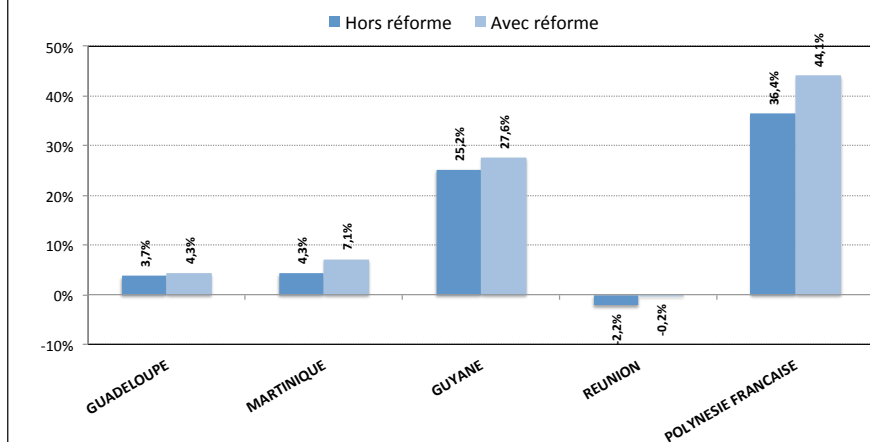


# Partie 3 : résultats

## Synthèse de l'impact sur la situation des EPCI

	Variation d'EB 2020 en M€	Impact sur le taux d'EB (en points)	Impact sur la cap. de dés. (années)	Rappel situation 2014		Effet réforme DGF	
				Taux d'épargne brute 2014	Capacité de désendettem ent. 2014	Poids de la DGF dans les RRF en 2014	Impact de la réf. sur la DGF (en 2020)
<b>Moyenne DROM/COM</b>	<b>19,2</b>	<b>2,2 pts</b>	<b>-15,3 ans</b>	7,5%	5,9	20%	19%
<b>GUADELOUPE</b>	<b>1,5</b>	<b>0,6 pts</b>	<b>-3,6 ans</b>	7,2%	4,3	36%	8%
<b>MARTINIQUE</b>	<b>6,2</b>	<b>2,8 pts</b>	<b>-7 ans</b>	8,5%	5,1	20%	24%
<b>GUYANE</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5 pts</b>	<b>0 ans</b>	20,0%	0,4	31%	17%
<b>REUNION</b>	<b>8,7</b>	<b>1,9 pts</b>	<b>-</b>	5,2%	10,1	15%	25%
<b>POLYNESIE FRANCAISE</b>	<b>0,2</b>	<b>7,7 pts</b>	<b>0 ans</b>	23,4%	0,0	53%	22%

Taux d'épargne brute moyen des EPCI à l'horizon 2020  
Sans ou avec prise en compte de la réforme DGF



Capacité de désendettement moyenne des EPCI à l'horizon 2020  
Sans ou avec prise en compte de la réforme DGF

